

DOSSIER TECHNIQUE



29 – 30 octobre

Partenaires presse



Hall de la Pinède

Partenaire officiel



Transporteur officiel



Trademark of PC MEDIA - 1, rue René Kerviler – 56100 LORIENT (France)
Tel + 33 (0)2 97 78 54 71 - www.parasitec.org - contact@parasitec.org

TABLE DES MATIÈRES

1.	INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	4
2.	ACCÈS AU PARC FLORAL	8
3.	INFORMATIONS TECHNIQUES.....	11
4.	LIVRAISON	18
5.	PLAN D'IMPLANTATION	20
6.	STAND ÉQUIPÉ.....	22
7.	STAND NU / DEMANDES COMPLÉMENTAIRES.....	30
8.	PRESTATIONS OBLIGATOIRES	33
9.	AUTRES PRESTATIONS.....	39
10.	PRESSE	66
11.	CONSEILS DE SÉCURITÉ.....	74
12.	CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE.....	79

PLANNING DES COMMANDES

Deadline	Désignation	Pages	Opérateurs
A réception	Hôtels	7	PC Média
A réception	Inscription catalogue	36	PC Média
A réception	Badges exposants	37	PC Média
A réception	Parking	40	PC Média
A réception	Electricité en supplément	41	PC Média
A réception	Wifi	43	PC Média
A réception	Audiovisuel	44	PC Média
A réception	Eau sur le stand	45	PC Média
A réception	Point d'accroche	46	Parc Floral de Paris
4 juillet 2025	Invitations visiteurs	38	PC Média
1^{er} sept. 2025	Projet de stand	12	PC Média
1^{er} sept. 2025	Mobilier de stand	28	Alisés
1^{er} sept. 2025	Enseigne	29	PC Média
1^{er} sept. 2025	Agencement de stand	32	PC Média
1^{er} sept. 2025	Expédition / Transit / Douane	54	Clamageran

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

VOS CONTACTS UTILES

VOS INTERLOCUTEURS

Commissaire général : Edouard KABOUCHE (ekabouche@pestcontrolmedia.com)

Contact Presse : Nicolas ROUSSEAU (n.rousseau@pescontrolmedia.com)

Nos coordonnées

PC MEDIA

1, rue René Kerviler

F – 56100 Lorient

Tél : ++ 33 (0) 2 97 78 54 71

Email : contact@parasitec.org

<https://france.parasitec.org/>

LIEU ET DATES

Date	: <u>29 et 30 Octobre 2025</u>
Lieu	: Parc Floral de Paris – Hall de la Pinède 26 Route du Champ de Manoeuvre, 75012 Paris
Entrée Visiteurs	: - Entrée Pyramide / Nymphéas : Route de la Pyramide, 75012 Paris - Entrée Château : Esplanade du Château, 75012 Paris
Entrée Exposants	: 26 Route du Champ de Manoeuvre, 75012 Paris
Entrée Livraisons	: Parc Floral de Paris – Hall de la Pinède 26 Route du Champ de Manoeuvre, 75012 Paris

HORAIRES PUBLIC

Mercredi	29 octobre	: 9h00 à 18h30
Jeudi	30 octobre	: 9h00 à 18h30

TAXI

- Taxi Bleu	Tél : 3609
- Alpha Taxis	Tél : 01 45 85 85 85
- Taxi G7	Tél : 3607

TRAIN

- Informations	www.sncf-connect.com
----------------	--

LOCATION DE VOITURES

- Europcar	www.europcar.fr (Tel : 0825 358 358)
- Sixt	www.sixt.fr
- Avis	www.avis.fr
- Rent a Car	www.rentacar.fr

TOURISME

- Tourisme Info	www.parisinfo.com
-----------------	--

HOTELS ET TRANSPORTS

HOTELS

Vous pouvez trouver toutes les informations de réservation sur notre site :

<https://france.parasitec.org/fr/hebergement>

MÉTRO

Site internet : www.ratp.fr

Métro ligne n°1 / Station **Château de Vincennes** sortie n°1
RER A / Station **Vincennes**

AUTOBUS

Site internet : www.ratp.fr

Ligne 46 : Gare du Nord - Station **Château de Vincennes**
Ligne 112 : Château de Vincennes - Station **Stade Léo Lagrange**
Ligne 201 : Château de Vincennes - Station **Stade Léo Lagrange**

VOITURE

Porte Dorée, **Porte de Vincennes** ou **Porte de Charenton**

Autoroute A4 - sortie **Joinville**

Autoroute A3 - sortie **Porte de Bagnolet**

Depuis l'aéroport de Roissy CDG : Autoroutes A1 et A3 et périphérique Est

Depuis l'aéroport d'Orly : Autoroute A6 et périphérique Est

Parking Parc Floral:

100 places (VL)

Dans la limite des places disponibles

[voir Chapitre 9](#)

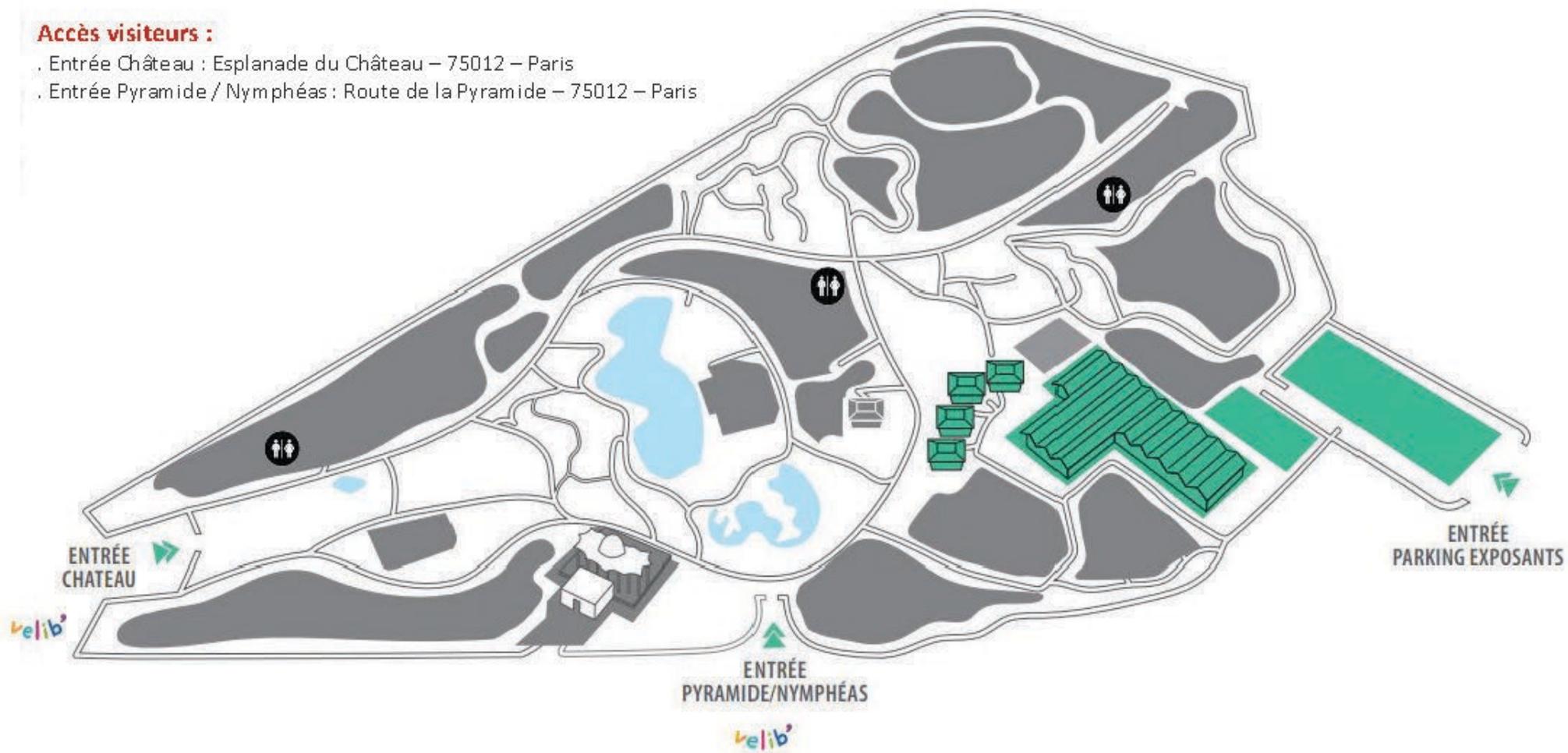
2. ACCÈS AU PARC FLORAL

Accès exposants :

26 route du Champ de Manœuvre – 75012 – Paris

Accès visiteurs :

- . Entrée Château : Esplanade du Château – 75012 – Paris
- . Entrée Pyramide / Nymphéas : Route de la Pyramide – 75012 – Paris





HALL DE LA PINEDE

9 500 M²

- ① Hall 1 : 3 531 m²
- ② Hall 2 : 3 420 m²
- ③ Hall 3 : 2 550 m²
- ④ Espace Club & Sanitaires
(Commissariat Général + Bureau Technique)
- ⑤ Bar « Côté Parc »

LES PAVILLONS

1 818 M²

- ⑥ Pavillon Chênes : 282 m²
- ⑦ Pavillon Cèdres : 384 m²
- ⑧ Pavillon Cyprès : 384 m²
- ⑨ Pavillon Tilleuls : 384 m²
350 places en conférence
- ⑩ Pavillon Bambous : 384 m²

LES EXTERIEURS & ADMINISTRATION

- ⑪ Terre-Plein : 1800 m² - 80 places de parking
- ⑫ Parking Exposants : 8000 m² - 310 places de parking
- ⑬ Espace Arboré : 750 m²
- ⑭ Esplanade du Hall : 800 m²
- ⑮ Bureaux SEPE
- ⑯ Mini-Golf privatisable
- ⑰ Parking visiteurs (parking public / 500 places)

ENTRÉE(S) DE NOS ESPACES

3. INFORMATIONS TECHNIQUES

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

VIGIPIRATE / IMPORTANT

CHAQUE EXPOSANT EST TENU DE COMMUNIQUER
AVANT LE **1^{er} SEPTEMBRE 2025** LA LISTE NOMINATIVE
DES EQUIPES PARTICIPANT A L'INSTALLATION DES STANDS
(pas de badge nécessaire lors du montage)

- **RÈGLEMENTATION**

- Hauteur des cloisons des stands équipés : **2,40 m**
- Hauteur des cloisons mitoyennes (stand nu/équipé) : **2,40 m**
- Hauteur stand décorateur : suivant emplacement : **3,50 m**
(Au-delà information sur demande : ++ 33 (0)1 53 60 26 13)

- **PROJET DE STAND**

Le projet du stand, sous forme d'un plan précis à l'échelle à nous envoyer par email à l'adresse contact@pestcontrolmedia.com en copie de cet email l'adresse ci-dessous du Chargé de sécurité, pour accord, avant le **1^{er} SEPTEMBRE 2025**.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter le Chargé de sécurité

EXPOCERT - Monsieur Dominique DATTRINO

Tél ++ 33 (0)6 73 55 52 59

Email : dda0673555259@gmail.com

- **AMÉNAGEMENT**

Les matériaux autorisés sont cités dans le [chapitre 11](#), Conseils de Sécurité, ainsi que les conditions d'utilisation.

Les procès-verbaux de réaction au feu de tous les matériaux utilisés doivent être réalisés et présentés pendant la visite de la Commission de sécurité par le responsable du stand.

Les procès-verbaux d'origine étrangère ne peuvent être pris en considération. Seuls les procès-verbaux émanant de laboratoires agréés européens sont acceptés (voir page 73).

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir les plans de coupe des travées.

- **VISITE DE SECURITE**

Lors du passage de la Commission de sécurité (qui a lieu la veille ou le matin de l'ouverture), l'exposant doit être obligatoirement présent sur le stand et doit être en mesure de fournir les procès-verbaux de réaction au feu de tous les matériaux utilisés.

- **ATTENTION**

Il est interdit d'utiliser des amplificateurs sonores pour attirer l'attention du public. Toute dérogation à cette règle ne peut être accordée que par PC MEDIA et par écrit.

**GESTION DES DÉCHETS
(STANDISTE)**

**LORS DES PÉRIODES DE MONTAGE ET DE DÉMONTAGE
L'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS SUR LES STANDS AMÉNAGÉS AINSI QUE LE NETTOYAGE DU
SOL, DOIT ÊTRE ASSURÉ PAR L'AGENCEUR/DÉCORATEUR.**

(TOUTES TRACES DE COLLES ET D'ADHÉSIF RESTANT AU SOL DEVRONT ÊTRE RETIRÉES)

**LE NON RESPECT DE CETTE RÈGLE ENTRAINERA UNE FACTURATION ADDITIONNELLE À LA
CHARGE DE L'EXPOSANT**

DATES ET HORAIRES MONTAGE ET DÉMONTAGE

MONTAGE

STAND NU :

AGENCEUR/DÉCORATEUR

Lundi 27 octobre 2025 : 11h00 – 20h00 (9h de montage)

Mardi 28 octobre 2025 : 8h00 – 20h00 (12h de montage)

STAND EQUIPE :

EXPOSANTS

Mardi 28 octobre 2025 : 12h00 – 20h00 (8h de montage)

ATTENTION

**LE DÉCHARGEMENT ET LA MANUTENTION SONT ACCESSIBLES POUR LES EXPOSANTS
le mardi 28 à partir de 12h00**

ACCES :

**L'Espace Evénements
26 Route du Champ de Manoeuvre 75012 Paris
Accès logistique / Entrée exposants**

Pendant les jours d'ouverture du salon, les livraisons sont autorisées de 8h00 à 9h30 (durée limitée à quinze minutes).

Durant cette période, les exposants devront s'assurer d'avoir en leur possession un matériel de manutention approprié, car aucun prêt ne sera accordé par l'exploitant du site.

DÉMONTAGE

Jeudi 30 octobre 2025 : 19h30 - 2h00 (agenceurs /décorateurs)

Jeudi 30 octobre 2025 : 20h00 - 2h00 (Installateur général)

ATTENTION : Les exposants ayant choisi la formule stand équipé, sont priés d'enlever le matériel leur appartenant le **jeudi 30 entre 19h00 et 19h30**.

!!\ ATTENTION /

**AUX VOLS DURANT LES PERIODES DE MONTAGE ET DE DEMONTAGE.
CE RISQUE N'EST PAS COUVERT PAR L'ORGANISATEUR.**

RÈGLEMENTS À RESPECTER POUR LE BON DÉROULEMENT DU MONTAGE ET DÉMONTAGE

Nous vous recommandons de mettre à l'abri des regards tous matériels susceptibles d'être volés. Le contrôle des sorties pouvant échapper à la vigilance du service d'ordre, il vous est vivement conseillé de **ne pas laisser votre stand sans surveillance**.

- N'oubliez pas de vider de leur contenu les meubles que vous avez pu louer, veillez à laisser les clés sur ceux-ci.
- Mettez vos déchets dans l'allée le soir de la fermeture. Le service nettoyage se chargera de l'enlèvement.
- Les marchandises et les installations qui ne seront pas enlevées à cette date (jeudi 30 octobre à 19h30) pourront être emmagasinées aux frais de l'exposant en engageant sa responsabilité.
- **Votre emplacement doit être restitué dans l'état initial**. Tous les détritiques devront être retirés. Les dégâts constatés lors du démontage des stands seront facturés à l'exposant responsable.

Rappel : pendant le salon, aucune sortie de matériel ne sera autorisée en dehors des horaires prévus de montage et de démontage.

Afin d'améliorer la circulation pendant les périodes d'affluence (montage et démontage) dans l'enceinte, les mesures suivantes seront mises en application :

1. Les voitures légères

Les macarons parking sont nécessaires pour accéder au parking durant la période de montage et démontage. Après le déchargement, les véhicules légers seront dirigés vers le parking.

Tous les véhicules disposent d'une période ne pouvant excéder 30 minutes.

2. Les camionnettes et poids lourds

Les macarons parking sont nécessaires pour accéder au parking durant la période de montage et démontage. Après le déchargement, camionnettes et poids lourds seront dirigés vers le parking.

AUCUN CAMION OU VEHICULE DE TOURISME NE POURRA PENETRER DANS LE HALL D'EXPOSITION EN DEHORS DES VEHICULES EXPOSES.

3. Les usagers

Tous les usagers sont tenus de laisser l'accès libre aux divers bâtiments et bornes incendie afin de ne pas gêner l'action des services de sécurité. Les voies de circulation sont matérialisées. Le stationnement y est formellement interdit sous peine d'enlèvement.

4. La surveillance

La surveillance générale du salon est prise en charge par l'organisateur dans les meilleures conditions mais il s'agit là d'une obligation de moyen, et non de résultat. Vous pouvez faire surveiller, surtout la nuit, vos installations en vous adressant à des sociétés de gardiennage spécialisées (**voir Chap. 9**).

5. Information complémentaire

Les chariots électriques sont autorisés, les chariots thermiques (à gaz) restent interdits. L'utilisation de scotch « sol fragile » est recommandée.

IMPORTANT :

TOUT VEHICULE EN INFRACTION SERA ENLEVÉ SANS PREAVIS

AUX FRAIS ET RISQUES DE SON PROPRIETAIRE.

4. LIVRAISON

LIVRAISON

Les livraisons doivent se faire directement à :

Nom de votre société – Numéro de stand – N° de téléphone de l'exposant
Parc Floral de Paris – Hall de la Pinède
Salon Parasitec
26 Route du Champ de Manoeuvre, 75012 Paris

(IMPORTANT : Merci de bien préciser le **NOM DE L'EXPOSANT** et le **NUMERO DU STAND**)

Les livraisons doivent être impérativement programmées

- **Lundi 27 octobre de 8h00 à 20h00**
- **Mardi 28 octobre de 8h00 à 20h00**

Informations complémentaires :

Edouard Kabouche

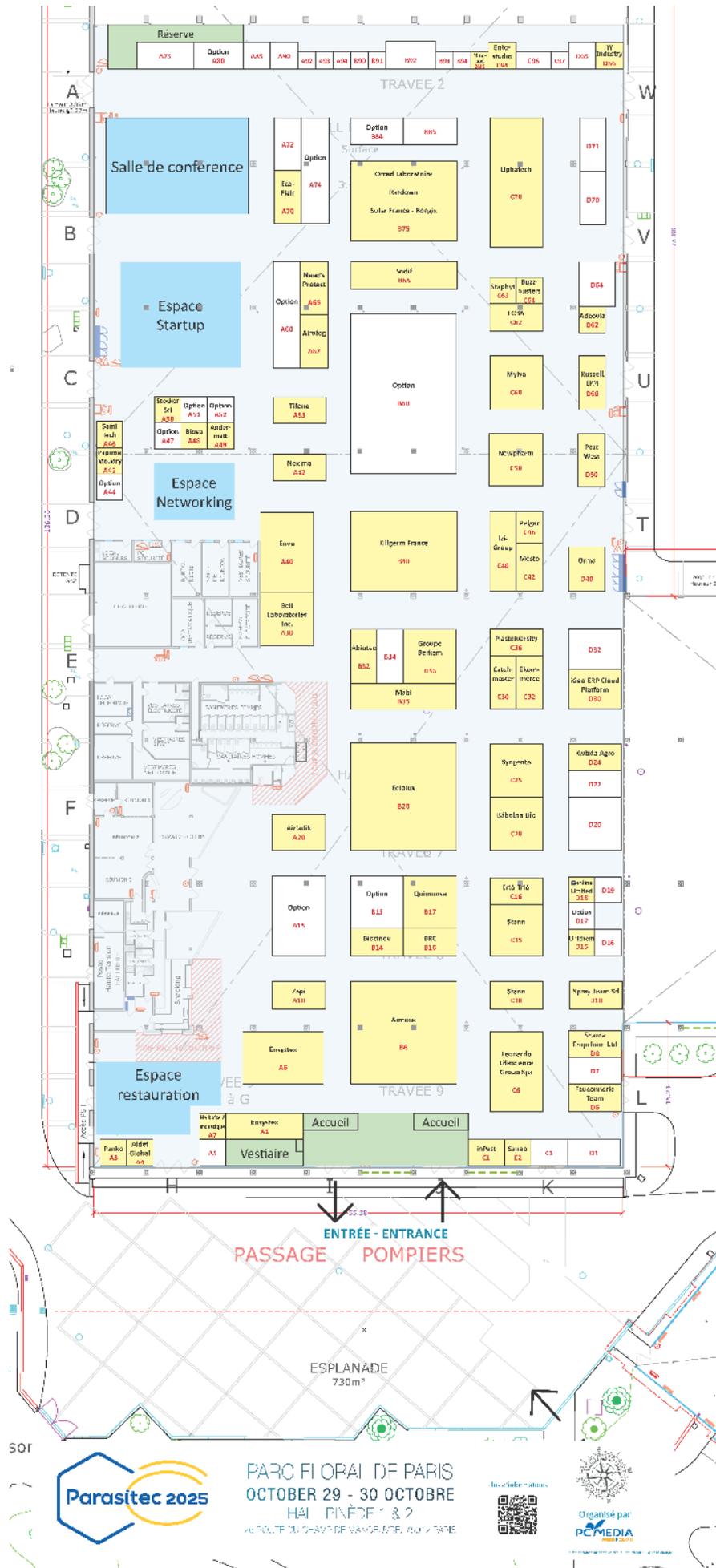
Tél ++ 33 (0)2 97 78 54 71 / ++ 33 (0)7 89 34 37 93
ekabouche@pestcontrolmedia.com

Les livraisons, pendant les jours d'ouverture, sont autorisées **tous les jours de 8H00 à 9H30**.

La livraison exceptionnelle est limitée à 30 minutes

Pour des livraisons exceptionnelles pendant les heures d'ouverture au public, il est nécessaire de demander une autorisation au Commissariat général (ou aux organisateurs avant le salon).

5. PLAN D'IMPLANTATION



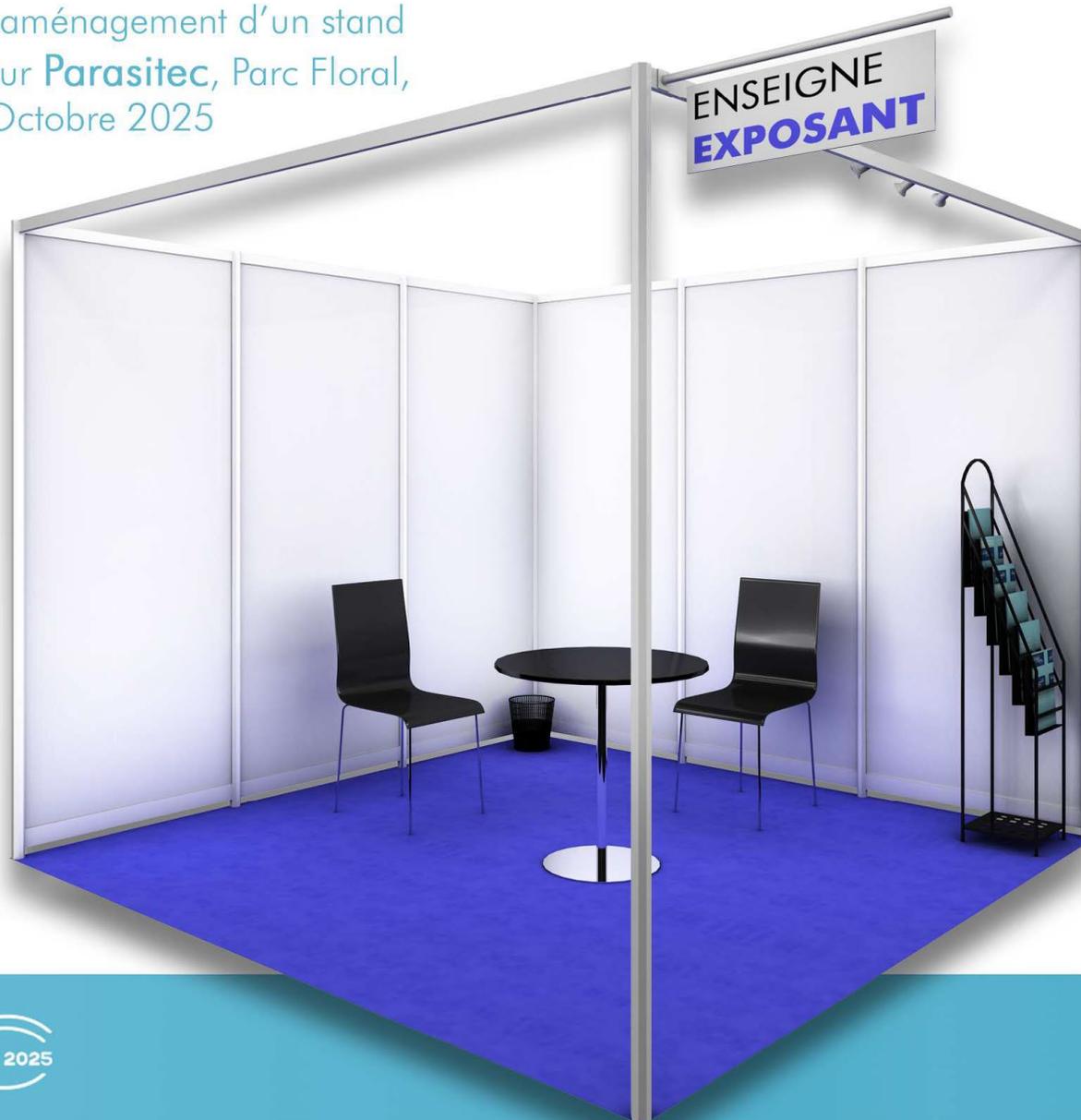
PARC FLORAL DE PARIS
 OCTOBRE 29 - 30 OCTOBRE
 HALL PINÉES 1 & 2
 46, ROUTE DU CHAUVIN DE VINCENNES, 93114 PARIS

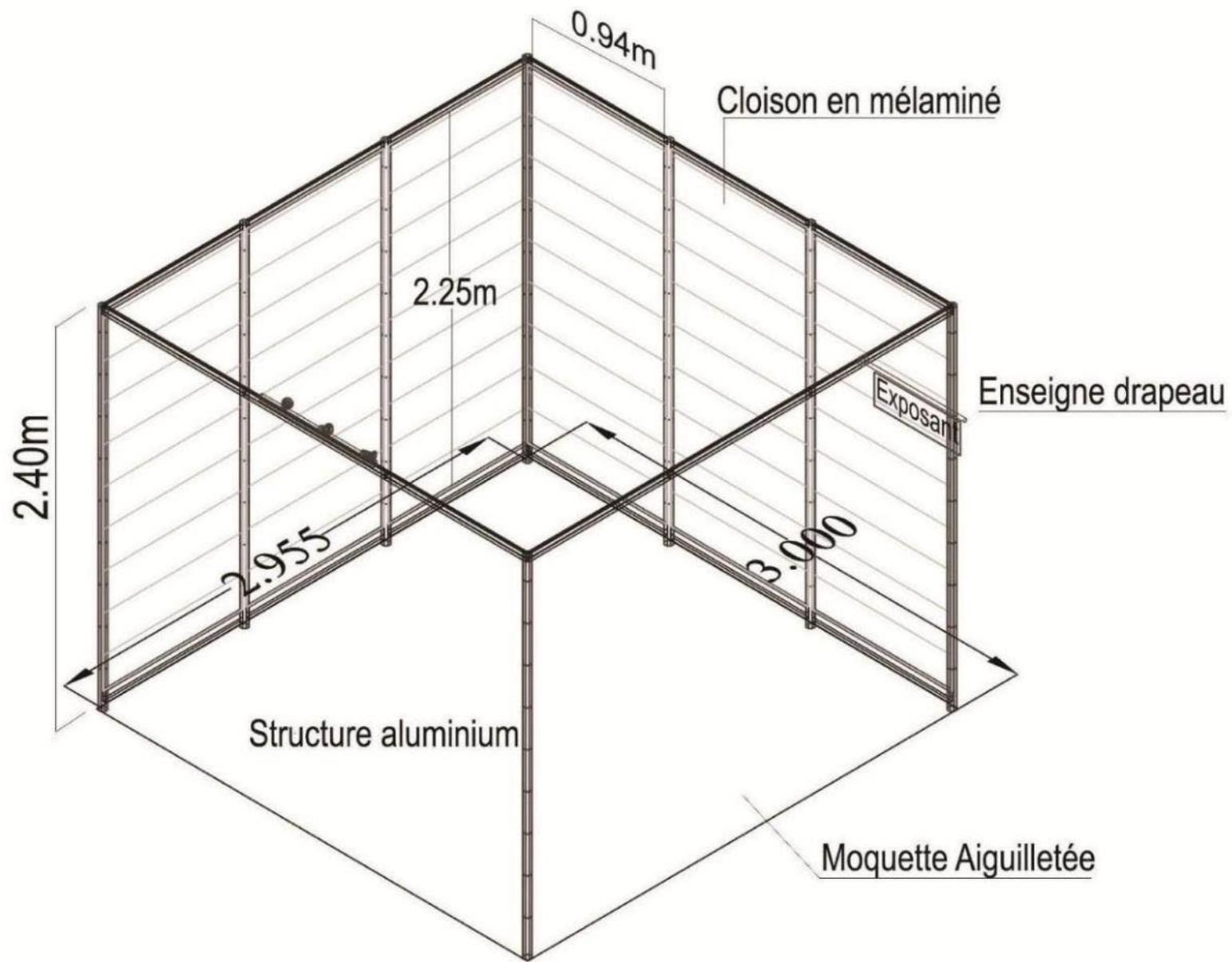


6. STAND ÉQUIPÉ



Proposition d'aménagement d'un stand
type de 9m² sur Parasitec, Parc Floral,
les 29 et 30 Octobre 2025





PARASITEC 2025

Parc Floral de Paris - Hall de la Pinède

29 - 30 octobre 2025

DESCRIPTIF DES STANDS ÉQUIPÉS

TYPE 4 m², votre stand comprend :

- Structure en aluminium blanc, panneaux mélaminés couleur blanc
- Hauteur totale de la structure : 2m40
- Bandeau de façade hauteur 4,50 cm en aluminium gris décor
- 1 rail de 2 spots
- 1 enseigne double face 60x20 cm, avec votre raison sociale et n° du stand
- Moquette aiguilletée 0840 de couleur bleu clair
- 1 table BAHAMAS ronde diamètre 80 noire réf 0672
- 2 chaises NEPTUNE noires réf 0135
- 1 présentoir noir petit réf 2517
- 1 corbeille à papier noire réf 2112N

Commande supplémentaire dans le catalogue ALISES (www.alises.fr)

TYPE 6 m², votre stand comprend :

- Structure en aluminium blanc, panneaux mélaminés couleur blanc
- Hauteur totale de la structure : 2m40
- Bandeau de façade hauteur 4,50 cm en aluminium gris décor
- 1 rail de 2 spots
- 1 enseigne double face 60x20 cm, avec votre raison sociale et n° du stand
- Moquette aiguilletée 0840 de couleur bleu clair
- 1 table BAHAMAS ronde diamètre 80 noire réf 0672
- 2 chaises NEPTUNE noires réf 0135
- 1 présentoir noir petit réf 2517
- 1 corbeille à papier noire réf 2112N

Commande supplémentaire dans le catalogue ALISES (www.alises.fr)

TYPE 8 m², votre stand comprend :

- Structure en aluminium blanc, panneaux mélaminés couleur blanc
- Hauteur totale de la structure : 2m40
- Bandeau de façade hauteur 4,50 cm en aluminium gris décor
- 1 rail de 3 spots
- 1 enseigne double face 60x20 cm, avec votre raison sociale et n° du stand
- Moquette aiguilletée 0840 de couleur bleu clair
- 1 table BAHAMAS ronde diamètre 80 noire réf 0672
- 2 chaises NEPTUNE noires réf 0135
- 1 présentoir noir petit réf 2517
- 1 corbeille à papier noire réf 2112N

Commande supplémentaire dans le catalogue ALISES (www.alises.fr)

TYPE 9 m², votre stand comprend :

- Structure en aluminium blanc, panneaux mélaminés couleur blanc
- Hauteur totale de la structure : 2m40
- Bandeau de façade hauteur 4,50 cm en aluminium gris décor
- 1 spot de 100w pour 3 m² soit 1 rail de 3 spots pour un stand de 9 m²
- 1 enseigne double face 60x20 cm, avec votre raison sociale et n° du stand
- Moquette aiguilletée 0840 de couleur bleu clair
- 1 table ORCADE rectangulaire 120x60 noire réf 0622N
- 3 chaises NEPTUNE noires réf 0135
- 1 présentoir noir petit réf 2517
- 1 corbeille à papier noire réf 2112N

Ou un crédit mobilier de : 170 € h.t. dans le catalogue ALISES (www.alises.fr)

TYPE 12 m², votre stand comprend :

- Equipements au prorata de la surface (structure, panneaux, bandeau, spots, enseigne, moquette)
- 1 table ORCADE rectangulaire 120x60 noire réf 0622N
- 3 chaises NEPTUNE noires réf 0135
- 1 présentoir noir petit réf 2517
- 1 corbeille à papier noire réf 2112N
- 1 présentoir noir L70xP50xH170 réf 2515

Ou un crédit mobilier de : 242 € h.t. dans le catalogue ALISES (www.alises.fr)

TYPE 15 m², votre stand comprend :

- Equipements au prorata de la surface (structure, panneaux, bandeau, spots, enseigne, moquette)
- 1 table ORCADE rectangulaire 120x60 noire réf 0622N
- 3 chaises NEPTUNE noires réf 0135
- 1 présentoir noir petit réf 2517
- 1 corbeille à papier noire réf 2112N
- 1 comptoir avec rangement noir réf 3213
- 1 tabouret TRILOGIE noir réf 0217

Ou un crédit mobilier de : 280 € h.t. dans le catalogue ALISES (www.alises.fr)

TYPE 18 m², votre stand comprend :

- Equipements au prorata de la surface (structure, panneaux, bandeau, spots, enseigne, moquette)
- 1 table ORCADE rectangulaire 120x60 noire réf 0622N
- 3 chaises NEPTUNE noires réf 0135
- 1 présentoir noir petit réf 2517
- 1 corbeille à papier noire réf 2112N
- 1 comptoir avec rangement noir réf 3213
- 1 tabouret TRILOGIE noir réf 0217
- 1 présentoir noir L70xP50xH170 réf 2515

Ou un crédit mobilier de : 355 € h.t. dans le catalogue ALISES (www.alises.fr)

TYPE 30 m², votre stand comprend :

- Equipements au prorata de la surface (structure, panneaux, bandeau, spots, enseigne, moquette)
- 1 tables ORCADE rectangulaire 120x60 noire réf 0622N
- 3 chaises NEPTUNE noires réf 0135
- 1 présentoir noir petit réf 2517
- 1 corbeille à papier noire réf 2112N
- 1 comptoirs avec rangement noir réf 3213
- 1 tabourets TRILOGIE noir réf 0217
- 1 présentoir noir L70xP50xH170 réf 2515
- 1 salon TONDO (ensemble 3 fauteuils et une table basse noir diam 80) réf 9200

Ou un crédit mobilier de : 755 € h.t. dans le catalogue ALISES (www.alises.fr)

TYPE 36 m², votre stand comprend :

- Equipements au prorata de la surface (structure, panneaux, bandeau, spots, enseigne, moquette)
- 1 tables ORCADE rectangulaire 120x60 noire réf 0622N
- 3 chaises NEPTUNE noires réf 0135
- 1 présentoir noir petit réf 2517
- 1 corbeille à papier noire réf 2112N
- 1 comptoirs avec rangement noir réf 3213
- 1 tabourets TRILOGIE noir réf 0217
- 1 présentoir noir L70xP50xH170 réf 2515
- 1 salon TONDO (ensemble 3 fauteuils et une table basse noir diam 80) réf 9200

Ou un crédit mobilier de : 755 € h.t. dans le catalogue ALISES (www.alises.fr)

alises
Location de Mobilier



Partenaire officiel
du salon Parasitec
du 29 au 30 octobre 2025
au Parc Floral



infos@alises.fr - 01.64.11.22.22 - www.alises.fr

PARASITEC 2025
Parc Floral de Paris - Hall de la Pinède
29 - 30 octobre 2025

ENSEIGNE OFFICIELLE POUR LES STANDS EQUIPES

À retourner avant le 1^{er} SEPTEMBRE 2025 à :

PC MEDIA / SALON PARASITEC
Edouard KABOUCHE
1, rue René Kerviler – 56100 Lorient
Tél : ++ 33 (0)2 97 78 54 71
Email : ekabouche@pestcontrolmedia.com

N° DE STAND :

Les stands sont fournis avec une enseigne drapeau 60 x 20 cm, le nom de la société exposante figurera seul sur celle-ci, sans qu'il soit possible de respecter un graphisme spécial ou un logo de marque particulier.

Veuillez écrire lisiblement le texte de votre enseigne

- **1^{ère} ligne gratuite : 16 caractères maximum**

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Société:

Responsable de Stand :N° de Stand.....

Adresse:

Code Postal: Ville:

Pays: Email:

Téléphone:

N.B. : afin de vous réserver la meilleure prestation, merci de respecter les dates de clôtures

7. STAND NU / DEMANDES COMPLÉMENTAIRES

PARASITEC 2025

Parc Floral de Paris - Hall de la Pinède

29 - 30 octobre 2025

DESCRIPTIF DE L'EMPLACEMENT NU

Votre stand comprend :

* La délimitation au sol de votre surface

Pour votre aménagement, consultez le [chapitre 9](#) "Autres prestations".

Nous vous remercions de nous transmettre les coordonnées de votre agenceur à l'aide du formulaire ci-joint.

Les agencesurs sont tenus de nous transmettre avant le

1^{er} SEPTEMBRE 2025

PARASITEC 2025
Parc Floral de Paris - Hall de la Pinède
29 - 30 octobre 2025

**FORMULAIRE AGENCEMENT
DE STAND**

Formulaire à retourner avant le **1^{er} SEPTEMBRE 2025** à

PC MEDIA / SALON PARASITEC
Edouard KABOUCHE
1, rue René Kerviler – 56100 Lorient
Tél : ++ 33 (0)2 97 78 54 71
Email : ekabouche@pestcontrolmedia.com

Société :

Responsable de Stand :N° de Stand.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Pays..... Email

Téléphone:

Merci de nous indiquer :

Nom de votre société d'agencement :

Nom de la personne chargée de votre stand :

Adresse :

Téléphone :

Email :

SIGNATURE / DATE

CACHET DE LA SOCIETE

8. PRESTATIONS OBLIGATOIRES

INFORMATIONS

ASSURANCE

PC MEDIA est assuré en responsabilité civile « organisateur d'exposition ».

En ce qui concerne le vol et les dommages de matériel exposé sur votre stand, une assurance tous risques obligatoires est souscrite pour chaque exposant dans les limites des conditions décrites en annexe de ce chapitre. Toutes extensions à cette police doivent être formulées auprès de la compagnie de votre choix.

BADGES

Les badges exposants sont compris dans votre droit d'inscription (prestation gratuite) et la création se fait directement depuis votre page exposant.

Ils pourront vous être remis à l'accueil du salon PARASITTEC pendant le montage, le

Mardi 28 octobre 2025 à partir de 13h00.

ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

GL Audiovisuel assure la fourniture d'une alimentation électrique jusqu'à une puissance de 100 kW, en consommation illimitée.

Les règles de sécurité imposent un compteur électrique / disjoncteur de puissance sur chaque stand d'un minimum de 3 kW.

Au-delà de cette puissance de 3 kW prévue, les fournitures en énergie supplémentaire sont à formuler directement auprès de l'organisateur PC MEDIA (**formulaire en page 41**).

ASSURANCE

Contrat sur simple demande

L'Organisateur a souscrit, auprès de la compagnie ALBINGIA par l'intermédiaire du cabinet LMTB, 10 rue André de Chénier 78000 VERSAILLES une police d'assurance garantissant les marchandises, le matériel, les aménagements et ornements de stands appartenant aux exposants contre toutes pertes ou dommages résultant de : VOL, INCENDIE, Foudre, EXPLOSIONS, DEGATS OCCASIONNELS PAR LES EAUX, DESTRUCTION TOTALE OU PARTIELLE POUR CAUSE ACCIDENTELLE pendant leur séjour, à l'emplacement que ces objets doivent occuper durant la manifestation, délais d'installation et d'enlèvements compris (2 jours avant l'ouverture et 3 heures après la fermeture aux visiteurs).

MONTANT ASSURÉ

Cette assurance constitue un MINIMUM OBLIGATOIRE (capitaux obligatoires par exposants : 5 000 €) pour tous les exposants qui doivent assurer la valeur réelle de leurs biens, l'Organisateur ne pouvant en aucun cas être tenu responsable d'une insuffisance de déclaration.

La valeur complémentaire à garantir devra être souscrite auprès de la compagnie d'assurance de l'exposant ou auprès de l'agent ci-dessus désigné.

SONT NOTAMMENT EXCLUS DE L'ASSURANCE

- LE VICE PROPRE, L'USURE ET LA DETERIORATION LENTE
- LES EFFETS ET OBJETS PERSONNELS, PAPIERS, VALEURS ET ESPECES APPARTENANT AUX EXPOSANTS
- LES MANQUANTS DANS LES STANDS OU IL EST PROCEDE A LA VENTE, DEGUSTATION OU A LA DISTRIBUTION DE MARCHANDISES, ALIMENTS OU BOISSONS QUELCONQUES
- LE RISQUE DE CASSE AUX OBJETS PARTICULIEREMENT FRAGILES, SAUF CONVENTIONS CONTRAIRES
- LES ERAFLURES DE MEUBLES OU D'OBJETS PEINTS OU POLIS
- LES DOMMAGES CONSECUTIFS A DES EXPERIMENTATIONS OU ESSAIS AUTRES QUE LES VERIFICATIONS HABITUELLES DE BON FONCTIONNEMENT
- LES DOMMAGES DUS AUX MANIPULATIONS PAR DES PERSONNES AUTRES QUE LES DEMONSTRATEURS OU TECHNICIENS AUTORISES
- LES VOLS OU MALVERSATIONS COMMIS PAR LES REPRESENTANTS OU EMPLOYES DE L'EXPOSANT
- TOUS DOMMAGES IMMATERIELS, TELS QUE PRIVATION DE JOUISSANCE, PREJUDICE COMMERCIAL, MANQUE A GAGNER, ETC.

En cas de sinistre, l'exposant devra supporter une franchise de : 250 € par sinistre

NOTE IMPORTANTE : La garantie VOL prend effet 2 heures avant le début de la manifestation et cesse tous ses effets 2 heures après l'heure de fermeture officielle de la manifestation.

Les ordinateurs portables doivent être fixés au stand par un filin de sécurité ou un système antivol pendant les heures d'ouverture.

Ils ne sont pas garantis en période de fermeture du salon.

DÉCLARATION DE SINISTRE : Tout sinistre doit être déclaré immédiatement par écrit auprès de l'organisateur au Commissariat Général, à gauche de l'entrée du salon.

S'il s'agit d'un vol ou d'une disparition, l'exposant ou ses représentants doivent en faire la déclaration à la police locale contre récépissé dans les 24 heures qui suivent la constatation.

Dans les 5 jours, il devra fournir un état détaillé et estimatif certifié des objets détériorés, détruits ou dérobés et en cas de vol ou disparition remettre à la police locale un double de cet état.

Dans TOUS LES CAS où la responsabilité d'un tiers peut être mise en cause, l'exposant devra prendre immédiatement toutes mesures pour conserver les recours contre le tiers.

Faute de se conformer à ces dispositions, l'exposant se verra déchu de tout droit à l'indemnité.

Les entreprises ayant optées pour une couverture des risques auprès de leur compagnie d'assurance, sont tenues de transmettre une attestation à l'organisateur PC Média.

Dans ce cas, PC Média et son cabinet d'assurances sont dégagés de toute responsabilité dans le règlement d'un éventuel dommage ou accident.

PARASITEC 2025
Parc Floral de Paris - Hall de la Pinède
29 - 30 octobre 2025

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION
AU CATALOGUE OFFICIEL DU SALON**

Parasitec offre à tous les exposants la possibilité d'apparaître dans le catalogue, présentant de manière succincte et claire leurs activités, mis à disposition de tous les visiteurs, en français et en anglais.

Formulaire à retourner avant le **A RECEPTION** à

PC MEDIA / SALON PARASITEC
Edouard KABOUCHE
1, rue René Kerviler – 56100 Lorient
Tél : ++ 33 (0)2 97 78 54 71
Email : ekabouche@pestcontrolmedia.com

Société :

Responsable de Stand :N° de Stand.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Pays..... Email

Téléphone:

Le catalogue sera traduit en Anglais et Français.

Merci de nous indiquer :

*** Accueillerez-vous d'autres sociétés sur votre stand ?**

Si oui, merci d'indiquer les noms et coordonnées des entreprises qui seront présentes sur votre stand, en précisant le nom du responsable.

*** Profil de l'Entreprise**

Veillez décrire brièvement les produits que vous exposerez à PARASITEC, avec **un maximum de 12 lignes (~180 mots).**

Le texte devra être produit en format **WORD** et communiqué par email à l'adresse **ekabouche@pestcontrolmedia.com** en identifiant l'envoi par la mention : « Catalogue salon »

Attention : toute mention à caractère comparatif ou publicitaire ne sera pas retenue.

PARASITEC 2025

Parc Floral de Paris - Hall de la Pinède

29 - 30 octobre 2025

BADGES

Les badges sont à créer et imprimer directement depuis **votre espace exposant** sur notre site :

<https://france.parasitec.org/fr>

Le personnel de contrôle sera autorisé à effectuer des vérifications dans l'intérêt de tous.

En cas d'utilisation inappropriée, le badge sera confisqué.

PARASITEC 2025
Parc Floral de Paris - Hall de la Pinède
29 - 30 octobre 2025

**BON DE COMMANDE
INVITATIONS VISITEURS**

Formulaire à retourner avant le 4 JUILLET 2025 à

PC MEDIA / SALON PARASITEC
Edouard KABOUCHE
1, rue René Kerviler – 56100 Lorient
Tél : ++ 33 (0)2 97 78 54 71
Email : ekabouche@pestcontrolmedia.com

Société :

Responsable de Stand :N° de Stand.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Pays..... Email

Téléphone:

**Les cartes d'accès visiteurs au salon et aux conférences sont d'une valeur faciale de 10€
Toutefois, chaque exposant reçoit gratuitement, et en quantité illimitée des cartes
d'invitation destinées à ses clients.**

Vous voudrez bien formuler ci-dessous, le nombre désiré d'invitations gratuites :

..... Exemplaires gratuits (Conditionnement par multiple de 150 invitations)

Une invitation au format pdf est disponible sur simple demande.

Adresse d'expédition (si différente des coordonnées ci-dessus) précisez le nom
de la société, le destinataire et l'adresse complète :

.....
.....

DATE/SIGNATURE

CACHET DE L'ENTREPRISE

9. AUTRES PRESTATIONS

PARASITEC 2025
 Parc Floral de Paris - Hall de la Pinède
29 - 30 octobre 2025

**BON DE COMMANDE
 CARTE PARKING**

Formulaire à retourner A RECEPTION à

PC MEDIA / SALON PARASITEC
Edouard KABOUCHE
1, rue René Kerviler – 56100 Lorient
Tél : ++ 33 (0)2 97 78 54 71
Email : ekabouche@pestcontrolmedia.com

Société

N° de Stand

N° de téléphone

1 FICHE PAR VÉHICULE

VL (< 3,5 T)	N° IMMATRICULATION	PRIX HT/ JOUR	MONTANT H.T.
29/10/2025		18 €	
30/10/2025		18 €	

PL (> 3,5 T)	N° IMMATRICULATION	PRIX HT/ JOUR	MONTANT H.T.
29/10/2025		40 €	
30/10/2025		40 €	

TOTAL H.T. =

T.V.A. 20,00 % =

TOTAL T.T.C. =

DATE/SIGNATURE

CACHET DE L'ENTREPRISE

PARASITEC 2025
 Parc Floral de Paris - Hall de la Pinède
29 - 30 octobre 2025

BON DE COMMANDE
COMPTEUR ELECTRIQUE 24/24

Formulaire à retourner **A RECEPTION** à

PC MEDIA / SALON PARASITEC
Edouard KABOUCHE
1, rue René Kerviler – 56100 Lorient
Tél : ++ 33 (0)2 97 78 54 71
Email : ekabouche@pestcontrolmedia.com

Société :

Responsable de Stand :N° de Stand.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Pays..... Email

Téléphone:

Veillez sélectionner la puissance désirée suivant les puissances optimums des appareillages mis en œuvre durant la manifestation. Le service technique du Parc Floral se tient à votre disposition pour vous préciser les puissances recommandées suivant vos installations :

PUISSANCES	COMPTEURS Prix unitaire H.T.	QUANTITE	MONTANT Total H.T.
6 kW	499 €		
15 kW	786 €		
20 kW	936 €		
AUTRE	SUR DEMANDE		

T.V.A. 20,00 % =

TOTAL T.T.C. =

DATE/SIGNATURE

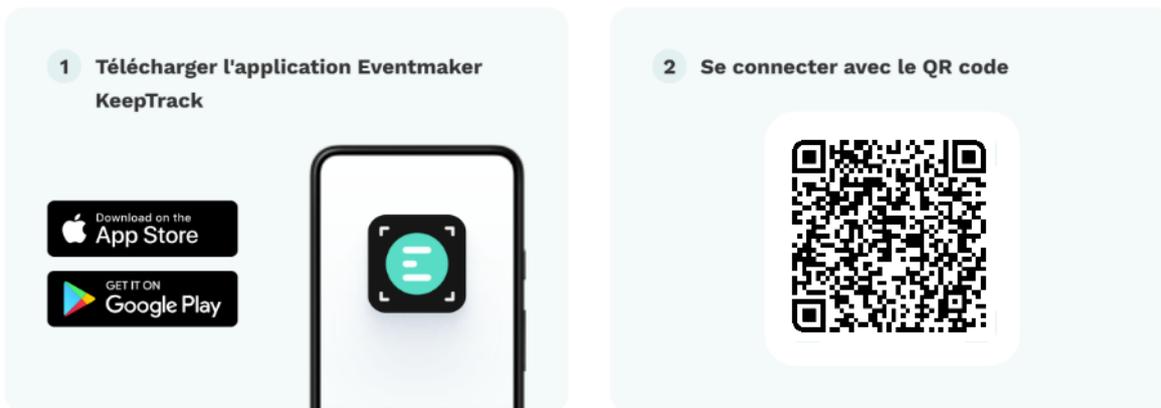
CACHET DE L'ENTREPRISE

PARASITTEC 2025

Parc Floral de Paris - Hall de la Pinède
29 - 30 octobre 2025

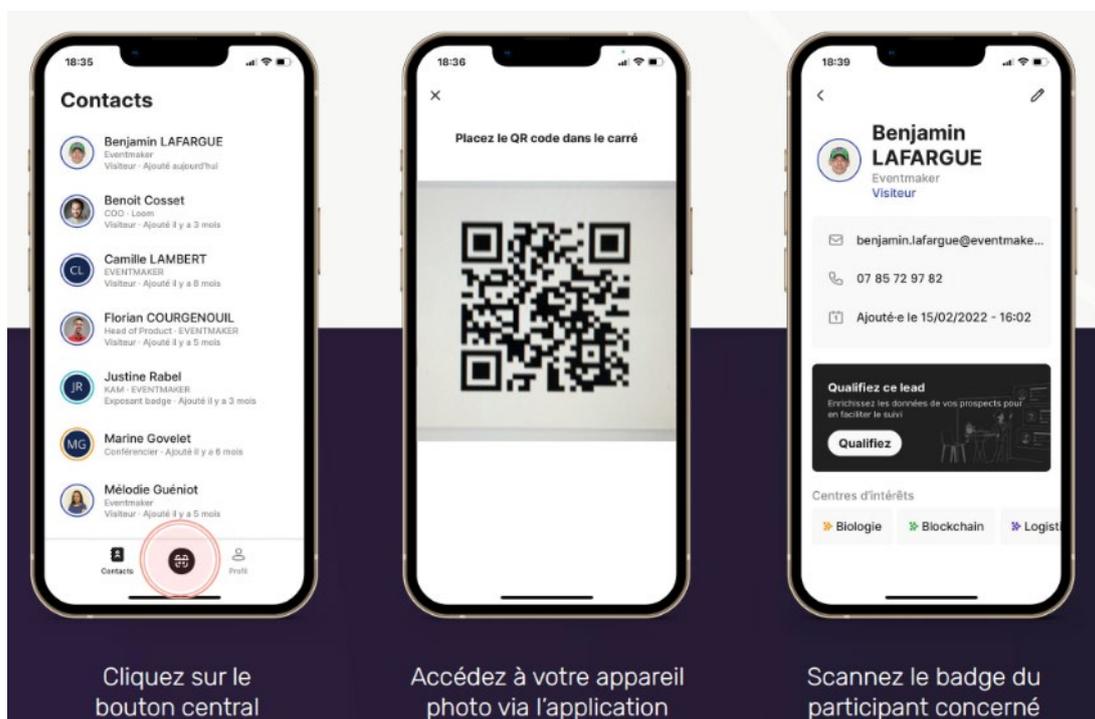
VOTRE APPLICATION DE NETWORKING DEDIEE

Téléchargez et lancez l'application **Eventmaker KeepTrack** depuis votre appareil Android ou iOS :



Scannez le QRCode en bas de votre espace personnel
 Vous pouvez également vous connecter à l'aide de l'adresse email de contact de votre compte exposant, vous recevrez alors un mot de passe temporaire par email.
 Vos collaborateurs déclarés sur la plateforme du salon pourront faire de même.

Vous pourrez alors commencer à utiliser l'application.



Cliquez sur le bouton central

Accédez à votre appareil photo via l'application

Scannez le badge du participant concerné

PARASITEC 2025
Parc Floral de Paris - Hall de la Pinède
29 - 30 octobre 2025

**BON DE COMMANDE
WIFI**

Formulaire à retourner **A RECEPTION** à

PC MEDIA / SALON PARASITEC
Edouard KABOUCHE
1, rue René Kerviler – 56100 Lorient
Tél : ++ 33 (0)2 97 78 54 71
Email : ekabouche@pestcontrolmedia.com

Société

N° de Stand

ACCES INTERNET WIFI

TARIF H.T. 2 JOURS	Débit maximum	Nombre de poste	MONTANT H.T.
112 €	1 Mbps		

TOTAL H.T. =
T.V.A. 20,00 % =
TOTAL T.T.C. =

DATE/SIGNATURE

CACHET DE L'ENTREPRISE

PARASITEC 2025
 Parc Floral de Paris - Hall de la Pinède
29 - 30 octobre 2025

**BON DE COMMANDE
 AUDIOVISUEL**

Formulaire à retourner **A RECEPTION** à

PC MEDIA / SALON PARASITEC
Edouard KABOUCHE
 1, rue René Kerviler – 56100 Lorient
 Tél : ++ 33 (0)2 97 78 54 71
 Email : ekabouche@pestcontrolmedia.com

Société :

Stand N°:

DÉSIGNATION	Prix unitaire HT	Quantité	Montant HT
Kit écran TV Samsung Led 48'' + pied écran (port USB)	480 €		
Kit écran TV Samsung Led 55'' + pied écran (port USB)	510 €		
Kit écran TV Samsung Led 55'' tactile + pied écran (port USB)	741 €		
Kit écran TV Samsung Led 65'' + pied écran (port USB)	650 €		
Kit écran TV Samsung Led 65'' tactile + pied écran (port USB)	1 015 €		
Kit écran TV Samsung Led 75'' + pied écran (port USB)	775 €		

TOTAL HT =

TVA 20,00 % =

TOTAL TTC =

DATE/SIGNATURE

CACHET DE L'ENTREPRISE

PARASITEC 2025
 Parc Floral de Paris - Hall de la Pinède
29 - 30 octobre 2025

**BON DE COMMANDE
 BRANCHEMENT(S) EAU**

Formulaire à retourner **A RECEPTION** à

PC MEDIA / SALON PARASITEC
Edouard KABOUCHE
 1, rue René Kerviler – 56100 Lorient
 Tél : ++ 33 (0)2 97 78 54 71
 Email : ekabouche@pestcontrolmedia.com

Société :

Responsable de Stand :N° de Stand.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Pays..... Email

Téléphone:

Désignation	Prix unitaire H.T.	Quantité	MONTANT Total H.T.
Arrivée d'eau se terminant par une vanne d'arrêt	350 €		
Branchement d'eau avec raccordement et évacuation jusqu'à 30ml (hors évier)	685 €		
Branchement d'eau + évacuation (32/40) + raccordement + location et pose d'un évier 1 bac sur trépied (Dimensions : P.50 x L.80 x H.85)	810 €		
Raccordement appareil client	77 €		
Evier simple sur trépied	136 €		
Ballon d'eau chaude (150 litres)	212 €		

T.V.A. 20,00 % =

TOTAL T.T.C. =

DATE/SIGNATURE

CACHET DE L'ENTREPRISE



L'Espace
Evénements

MANIFESTATION :
EXPOSANT :
DATE(S) DE LA MANIFESTATION :

BON DE COMMANDE EXPOSANTS 2025 POINT(S) D'ACCROCHE(S)

Veuillez renseigner tous les champs grisés en MAJUSCULES.

RAISON SOCIALE :	RESPONSABLE :
ADRESSE :	LOCALISATION : <input type="checkbox"/> HALL <input type="checkbox"/> PAVILLON
TEL :	STAND N° :
EMAIL :	N° SIRET :
	N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :

DÉSIGNATION	PRIX UNITAIRE HT	QUANTITÉ	MONTANT HT
Points d'élingues (charges max. autorisées : 160 kg par ferme et 40 kg par point d'élingue dans le Hall Pinède)			
Fourniture, pose et dépose d'un point d'élingue (tarif unitaire)	147 €		
DATE DE MISE EN SERVICE : 1 ^{er} jour : Dernier jour :		TOTAL HT	
		TVA 20%	
		TOTAL TTC	

INFORMATIONS UTILES

Chaque point d'accroche est soumis à la validation du Parc Floral.

Pour ce faire, merci de remplir intégralement la fiche de renseignements ci-après.

Tout déplacement sur site de point d'accroche sera facturé 30 €HT/point (sous réserve de faisabilité)

IMPORTANT :

A défaut de règlement joint à cette commande, la demande ne pourra pas être exécutée.

DATE LIMITE DE COMMANDE 15 JOURS AVANT LE PREMIER JOUR D'EXPLOITATION

Toute commande hors date limite sera majorée de 15%.

Toute commande sur place sera majorée de 30% sous réserve de faisabilité de la prestation demandée.

Pour tout renseignement :

Service technique : commande@parcfloraldeparis.fr

DATE/SIGNATURE ET CACHET COMMERCIAL (obligatoire) :

Bon de commande à retourner à :
commande@parcfloraldeparis.fr

MODES DE REGLEMENT

- Chèque établi à l'ordre de la **S.E.P.E.**
À envoyer au service comptabilité :
S.E.P.E.
Espace Evénements – Parc Floral de Paris
26 route du Champ de Manoeuvre
75012 PARIS

- Virement bancaire :

Société Générale	Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
RIB	30003	02280	00025712294	30
IBAN	FR76 3000 3022 8000 0257 1229 430		BIC	SOGEFRPP



L'Espace
Événements

MANIFESTATION :
EXPOSANT :
DATE(S) DE LA MANIFESTATION :

BON DE COMMANDE EXPOSANTS 2025 PRESTATION(S) SOUS ELINGUE(S)

Veillez renseigner tous les champs grisés en MAJUSCULES.

RAISON SOCIALE : ADRESSE : TEL : EMAIL :	RESPONSABLE : LOCALISATION : <input type="checkbox"/> HALL <input type="checkbox"/> PAVILLON STAND N° : N° SIRET : N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :
---	---

DÉSIGNATION	PRIX UNITAIRE HT	QUANTITÉ	MONTANT HT
Moyens de levage			
Palan manuel (250kg) – levée 8m	80 €		
Levage/dépose et mise en sécurité (par point)	90 €		
Alimentation électrique pour enseigne lumineuse en 12h/24h (en complément d'un coffret électrique)			
Alimentation aérienne de 1 à 3 KW – 240V – 16A 30mA monophasé	109 €		
Alimentation aérienne de 4 à 7 KW – 240V – 32A 30mA monophasé	125 €		
Alimentation aérienne de 8 à 18 KW – 380V – 32A 30mA triphasé	159 €		
DATE DE MISE EN SERVICE :		TOTAL HT	
1 ^{er} jour :		TVA 20%	
Dernier jour :		TOTAL TTC	

INFORMATIONS UTILES

Merci de remplir intégralement la fiche de renseignements ci-après.

Tout déplacement de palan ou d'alimentation aérienne sera facturé **30 €HT/point** (sous réserve de faisabilité)

IMPORTANT :

A défaut de règlement joint à cette commande, la demande ne pourra pas être exécutée.

DATE LIMITE DE COMMANDE 15 JOURS AVANT LE PREMIER JOUR D'EXPLOITATION

Toute commande hors date limite sera majorée de 15%.

Toute commande sur place sera majorée de 30% sous réserve de faisabilité de la prestation demandée.

DATE/SIGNATURE ET CACHET COMMERCIAL (obligatoire) :

Bon de commande à retourner à :
electricite.parc-floral@gl-events.com
01 71 69 22 03

MODES DE REGLEMENT

Chèque établi à l'ordre de **GL EVENTS AUDIOVISUAL & POWER**
 À envoyer à **Mme Aurélie MUILOT :**
GL AUDIOVISUAL & POWER
 ZAC des Tulipes NORD
 6 avenue du XXI^è siècle
 95500 GONESSE

Virement bancaire :

LCL	Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
RIB	30002	02273	0000460151U	03
IBAN	FR63 3000 2022 7300 0046 0151 U03	BIC	CRLYFRPP	



PARASITTEC PARC FLORAL DE PARIS DU 29 AU 30 OCTOBRE 2025

BON DE COMMANDE COMPLEMENTAIRE (*)

(*) L'Accusé Réception de votre commande se fera UNIQUEMENT par l'envoi de notre devis qu'il faudra nous retourner, daté, signé avec la mention « Bon pour Accord » sur toutes les pages, Conditions Générales de location incluses pour le valider.

RAISON SOCIALE et NOM DE L'ENSEIGNE DE VOTRE STAND (si celui-ci est différent)

Numéro de STAND

Adresse de FACTURATION

(Non modifiable une fois la facture éditée)

Raison sociale de facturation

Adresse.....

.....

Code postal :

Ville :

Numéro SIRET (obligatoire facturation France)

Numéro TVA (obligatoire)

Contact

Nom :

Tel :

@ :

Exemplaire à retourner avant le
22/09/2025

**INTERNATIONAL MODULING
SERVICE EXPOSANTS**

3 rue de Messy - 77410 Charny
01 60 61 00 44

exposants@international-moduling.com

**Votre commande ne sera prise en considération
qu'à réception de votre règlement**

Coordonnées Bancaires

Code banque : 10207 - Code guichet : 00047
N° de compte : 04047013168 - Clé RIB : 81
Domiciliation : BP RIVES DE ROISSY - SWIFT :
CCBPFRRPMTG
IBAN : FR76 1020 7000 4704 0470 1316 881

Avez-vous une Référence Interne à faire figurer sur votre facture

OUI Laquelle : NON

⚠ A compléter si votre adresse de facturation est HORS FRANCE

Êtes-vous assujetti à la TVA FRANCAISE OUI NON

Si OUI Merci de nous **fournir votre Attestation d'Autoliquidation de TVA DE VOTRE PAYS** ou une attestation sur l'honneur afin que nous puissions justifier d'une facturation avec TVA (Dans ce cas vous recevrez bien une facture TTC)

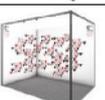
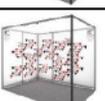
Date : _____ Signature _____ Cachet de l'entreprise _____

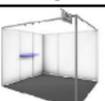
- Vous préférez commander en ligne <https://international-moduling.com/parasittec-2025/?salon=parasittec-2025>



INTERNATIONAL
-MODULING-



DESIGNATION	PRIX UNITAIRE	QUANTITE	TOTAL HT
SIGNALÉTIQUE DATE LIMITE POUR RECEVOIR VOS FICHIERS 03/10/2025			
Comptoir : 1 face (comptoir non inclus) Habillage personnalisé - PVC 2mm		132,00 €	
Comptoir : 3 faces (comptoir non inclus) Habillage personnalisé - PVC 2mm		284,00 €	
Porte Habillage personnalisé – PVC 2mm		207,00 €	
Cloisons Toile tendue Jettex sur châssis bois Habillage personnalisé – le mètre linéaire		222,00 €	
Cloisons PVC 2mm Habillage personnalisé – le mètre linéaire		246,00 €	
Bandeau de façade PVC 3mm Habillage personnalisé – le mètre linéaire		72,00 €	

DESIGNATION	PRIX UNITAIRE	QUANTITE	TOTAL HT
STRUCTURE			
Réserve (Plan de positionnement réserve à nous adresser) 1m ² - avec porte fermant à clef		194,00 €	
Bloc patère Dans la réserve		32,00 €	
Etagère droite 1000 x 300 mm		39,00 €	

- Vous préférez commander en ligne <https://international-moduling.com/parasittec-2025/?salon=parasittec-2025>



INTERNATIONAL
-MODULING-



DESIGNATION	PRIX UNITAIRE	QUANTITE	TOTAL HT
ELECTRICITE / ECLAIRAGE			
Spot arc Basse tension	 63,00 €		
Rail de 3 spots 100 Watts	 82,00 €		
Rail de 4 spots 100 Watts	 87,00 €		
Bloc 3 prises	 32,00 €		

DESIGNATION	PRIX UNITAIRE	QUANTITE	TOTAL HT
TAPISSERIE			
Moquette (Nous indiquer la référence du coloris) Moquette Rewind (coloris au choix) Le m ² - pour le sol	 11,50 €		
Coton gratté (coloris au choix) Le m ² - pour les cloisons	 11,00 €		

Téléchargez le nuancier de notre gamme moquette de 46 couleurs : <https://international-moduling.com/wp-content/uploads/2020/10/Nuancier-Moquette-Aiguille%C3%A9e-INTERNATIONAL-MODULING-Plat-Rewind-2020.pdf>

- Vous préférez commander en ligne <https://international-moduling.com/parasittec-2025/?salon=parasittec-2025>



INTERNATIONAL
- MODULING -



N'hésitez pas à consulter notre site internet pour avoir accès à l'ensemble de notre catalogue :

[International Moduling](#)

REFERENCE	DESIGNATION	PRIX UNITAIRE	QUANTITE	TOTAL HT
COMMANDE COMPLEMENTAIRE				

TOTAL HT	
GARANTIE Mobilier HT	
TVA 20%	
TOTAL TTC	

Garantie mobilier Obligatoire			
0 à 38 €	10 €	382 € à 762 €	52 €
39 € à 76 €	14 €	763 € à 1 143 €	69 €
77 € à 152 €	19 €	1 144 € à 2 286 €	135 €
153 € à 228 €	26 €	2 287 € à 3 811 €	220 €
229 € à 381 €	37 €	+ de 3812 €	7 % du montant total

Date et Signature du Responsable
Cachet de l'Entreprise

(*) L'Accusé Réception de votre commande se fera UNIQUEMENT par l'envoi de notre devis qu'il faudra nous retourner, daté, signé avec la mention « Bon pour Accord » sur toutes les pages, Conditions Générales de location incluses - pour le valider.

- Vous préférez commander en ligne <https://international-moduling.com/parasittec-2025/?salon=parasittec-2025>

INTERNATIONAL
- MODULING -

REGLEMENT IMPERATIF A RECEPTION DEVIS

➤ **Règlement par CHEQUE bancaire :**

à l'ordre de INTERNATIONAL MODULING la somme de € correspondant au total de ma commande.

➤ **Paiement par VIREMENT bancaire :**

au compte BP RIVES ROISSY

N° 04047013168 clé 81– Code 10207 – Code guichet 00047

IBAN : FR76 1020 7000 4704 0470 1316 881

BIC : CCBPFRPPMTG

la somme de € correspondant au total de ma commande.

➤ **Règlement par CARTE bancaire VISA / MASTERCARD/AMEX :**

N° de carte

Expire le /

Je soussigné(é), autorise INTERNATIONAL MODULING
à prélever la somme de € sur mon compte bancaire, correspondant au total de ma commande.

➤ **Annulation de commande :**

Seules les annulations signifiées à INTERNATIONAL MODULING par lettre ou mail, au moins 15 jours ouvrables avant la date de la manifestation permettront le remboursement des sommes versées.

Important :

**TOUS LES REGLEMENTS DEVRONT ETRE ENCAISSES AU PLUS TARD LE 15/10/2025
dans le cas contraire les commandes ne seront pas validées**

- Vous préférez commander en ligne <https://international-moduling.com/parasittec-2025/?salon=parasittec-2025>



INTERNATIONAL
- MODULING -



Conditions générales de location

Article 1 : COMMANDES

- 1.1 Sauf convention contractuelle préalable, aucune commande ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnée de son règlement.

Article 2 : LIVRAISONS

- 2.1 Les coordonnées du stand doivent être clairement mentionnées sur le bon de commande afin de faciliter la livraison.
- 2.2 En cas d'absence du client lors de la livraison ou de la reprise du matériel, les bons établis par International Moduling ont valeur de pièce justificative du nombre et de l'état du matériel livré et repris.
- 2.3 Annulation de commande : par courrier recommande 10 jours minimum avant la date de livraison, date de première présentation faisant foi.
- 2.4 En cas de refus du matériel par le client lors de la livraison, et quel qu'en soit le motif, le total de la facture établie reste dû à International Moduling.
- 2.5 International Moduling, selon ses impératifs logistiques ou des consignes spécifiques émanant des organisateurs du salon, se réserve le droit de choisir le jour de livraison. Par conséquent, la date de livraison souhaitée par le client n'a qu'une valeur indicative.
- 2.6 En cas de force majeure uniquement*, International Moduling, se réserve le droit de fournir en remplacement des meubles commandés un matériel différent. Le matériel de remplacement livré sera systématiquement d'une valeur de location supérieure, afin de compenser le préjudice subi.

Article 3 : GARANTIE MOBILIER - OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

- 3.1 Le locataire est responsable du matériel loué, de la livraison à la reprise.
La garantie mobilier de ce matériel est obligatoire. Cette garantie mobilier couvre les détériorations et/ou dégradations du mobilier. Le refus de cette garantie mobilier implique la responsabilité pleine et entière du locataire en cas de dommages et/ou dégradations du matériel. Le mobilier détérioré vous sera facturé à sa valeur à neuf. Cette garantie mobilier ne couvre pas le risque vol Le règlement du locataire confirme la garantie.
- 3.2 Livraison : aucune réclamation sur l'état du matériel loué ne sera prise en compte si elle n'a fait l'objet, dans un délai de 24 heures à compter de la livraison, d'un courrier de réclamation justifié.
- 3.3 International Moduling se réserve le droit de récupérer le matériel loué dès la fermeture de la manifestation. Le locataire doit prendre toutes les dispositions en ce sens, et retirer en particulier tous les objets ou documentations pouvant lui appartenir. International Moduling ne peut en aucun cas être tenu pour responsable d'une disparition éventuelle ou de tout autre dommage lors de la reprise du matériel.
- 3.4 Le matériel loué reste la propriété d'International Moduling. Il ne peut être ni cédé, ni déplacé, ni saisi.
- 3.5 En cas de dégradation volontaire du matériel, constatée lors de la reprise, le client s'engage à rembourser les frais de réparation à International Moduling.

Article 4 : TARIFS

- 4.1 Les tarifs s'entendent H.T. pour la durée de la manifestation – maximum 15 jours – pour livraison à Paris et en région Parisienne, en heures et jours ouvrés.
- 4.2 International Moduling se réserve le droit de facturer en supplément :
 - Les livraisons en heures et jours fériés ;
 - Les livraisons complémentaires à la demande du client ;
 - Les livraisons en dehors de Paris et de la région Parisienne ;
 - Les commandes spéciales dues à :
L'importance du matériel loué ;
La durée de la location ;
La modification du matériel standard ;
Toute autre demande spécifique ;
Une manutention particulière.
- 4.3 Le tarif applicable est celui en vigueur à la date de livraison.

Article 5 : LITIGES

- 5.1 Pour toute contestation ou litige, le tribunal de Meaux sera compétent.
- 5.2 Préjudice commercial, industriel ou financier :
Aucune indemnité ne pourra être réclamée à International Moduling pour privation de jouissance ou trouble commercial quelconque, quelle qu'en soit la cause ou l'origine.

Article 6 : CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

- 6.1 Le matériel loué est la propriété pleine et entière d'International Moduling et est insaisissable.

**Intempéries, problèmes de circulation, non disponibilité du matériel...ou toute autre cause définie par International-Moduling comme majeure.*

Nom du signataire - signature - date - Cachet société

- Vous préférez commander en ligne <https://internat>

DIRECTIVES D'EXPEDITION
PARASITEC 2025
29 - 30 Octobre 2025
PARC FLORAL DE PARIS

WWW.CLAMAGERAN.COM



DIRECTIVES D'EXPEDITION

PARASITEC

PARC FLORAL DE PARIS

CLAMAGERAN-EXPOSITIONS
TRANSITAIRE ET MANUTENTIONNAIRE OFFICIEL

CONTACT : Bouchaib EL OUADI - tel : +33 1 48 63 32 20 - Mobile : + 33 6 07 55 34 85
b.elouadi@clamageran.fr



DIRECTIVES D'EXPEDITION

PARASITEC 2025
29 - 30 Octobre 2025
PARC FLORAL DE PARIS

WWW.CLAMAGERAN.COM



I. RECEPTION - PLATEFORME LOGISTIQUE AVANT LE SALON

Afin d'aider les exposants situés dans les différentes régions de France dans leur logistique et de vous faire bénéficier d'une solution de groupage, CLAMAGERAN EXPOSITIONS met en place une plateforme de réception de vos colis à Villepinte (Département 93).

RECEPTION A F-93420 VILLEPINTE DU LUNDI 20 AU VENDREDI 24 OCTOBRE 2025

Adresse de livraison à nos quais de Villepinte :

CLAMAGERAN-EXPOSITIONS
Entrée Accès « Livraison / Exposants »
Parc des Expositions de Villepinte
93420 VILLEPINTE
Réf : Parasitec 2023 - Nom de l'exposant
Att : Bouchaib EL OUADI - Tél : 01 48 63 32 20 / 06 07 55 34 85
Horaires de réception : Du Lundi au Vendredi : 9h - 12h // 14h - 17h

II. EMBALLAGE

Quel que soit le mode de transport utilisé, le matériel sera manutentionné à plusieurs reprises jusqu'à sa livraison sur stand.

Dans la mesure où il s'agit de marchandises sensibles, nous vous invitons vivement à filmer votre palette avec du film noir et des bandes de garantie. A cet effet, nous vous recommandons de prévoir un emballage résistant (avec calage intérieur ou matière absorbante).

III. MARQUAGE

Chaque caisse ou carton doit être marqué, comme suit, sur au moins 2 cotés :

"Nom de l'Exposant"
PARASITEC 2025
Hall No ___ / Stand No ___
Numéro de colis (Ex : 1/Total, 2/Total etc.)
Un modèle d'étiquette pour le salon vous sera transmis.

DIRECTIVES D'EXPEDITION
 PARASITEC 2025
 29 - 30 Octobre 2025
 PARC FLORAL DE PARIS

WWW.CLAMAGERAN.COM



DEMANDE DE DEVIS LOGISTIQUE - PARASITEC 2025

FORMULAIRE DE COTATION : 29 AU 30 OCTOBRE 2025 - PARC FLORAL
A TRANSMETTRE PAR EMAIL A : b.elouadi@clamageran.fr

SOCIETE _____ **NUMERO DE HALL** : _____ **NUMERO DE STAND** : _____

NOM DE L'EXPOSANT : _____

TELEPHONE : _____ **FAK** : _____ **EMAIL** : _____ @ _____

ADRESSE : _____

CONTACT : _____

NERF	TYPE D'EMBALLAGE (CAISSE, PALETTE...)	DIMENSIONS (cm)	POIDS NET (kg)	POIDS BRUT (kg)	NATURE DE LA MARCHANDISE	TYPE D'ENVOI : température ou désinfectif

PRE-ACHEMINEMENT

- LIVRAISON PAR VOS SOINS DIRECTEMENT A : -F-93420 MILLEPINTÉ : OUI NON
- SI ENLEVEMENT PAR NOS SOINS, CODE POSTAL ET MILE : _____
- CAMION AVEC HAYON A L'ENLEVEMENT : OUI NON GERBABLES : OUI NON
- ASSURANCE TOUS RISQUES DE TRANSPORT : OUI NON

MONTAGE

- JOUR, DATE ET HEURE DE LIVRAISON SOUHAITEE : _____
- GESTION DES EMBALLAGES VIDES PENDANT LE SALON : OUI NON Volume approximatif : _____ m³

DEMONTAGE

- JOUR, DATE ET HEURE DE REPRISE SUR LE STAND SOUHAITEE : _____



ÉVÉNE- -MENTS



DOCUMENTATION - BON DE COMMANDE DE LOCATION
EXHIBITION AND LEASING PRICES ORDER FORM
TARIFS 2025

PLANTES À ISOLER - PLANTES VERTES

A Gally, nous associons des plantes bien connues aux essences plus rares, dans des bacs courants ou spécifiques, pour un ensemble toujours adapté à votre décor, car le principe même de l'intervention de nos jardiniers est d'accorder, naturellement leurs sélections au cadre et à l'atmosphère qui sont déjà les vôtres, sans jamais les altérer.

At Gally, we pride ourselves with the reputation of our presentations of both popular and exotic plant selections, presented in standard or tailor-made containers and designed to suit all tastes and decors. The objective is never to clash with or change the existing environment. Our specialists seek to create floral displays that blend with, and enhance, the beauty of the existing colour schemes and atmosphere.



Ref. 112.135 - Laurier cône ht 1,50m Ø40/50cm
Ref. 134.359 - Vase three noir



Ref. 112.160 - Laurier tige boule ht 1,80m Ø60cm
Ref. 134.359 - Vase three noir



Ref. 113.230 - Phoenix roebelinii ht 1,80 à 2,10m
Ref. 136.300 - Vannerie osier



Ref. 113.160 - Ficus ht 1,80 à 2m
Ref. 134.359 - Vase three noir



Ref. 123.220 - Ficus tige boule Ø1,20/1,50m ht 2,50 à 3m
Ref. 134.359 - Vase three noir



Ref. 113.200 - Kentia ht 1,80 à 2m
Ref. 134.359 - Vase three noir



Ref. 113.130 - Dracaena marginata ht 1,80 à 2m
Ref. 134.359 - Vase three noir



Ref. 111.140 - Bois cône Ø 50 cm ht 1 à 1,20m
Ref. 134.359 - Vase three noir



Ref. 111.125 - Bois boule Ø35/40 cm ht 0,50m
Ref. 134.359 - Vase three noir



Ref. 113.310 - Spatiphyllum Sensation ht 1,20 à 1,50m
Ref. 134.359 - Vase three noir



Ref. 112.300 - Phormium ht 1,20 à 1,50m
Ref. 134.359 - Vase three noir



PLANTES À ISOLER - COMPOSITIONS DE PLANTES SPÉCIMENS

Nos jardiniers, avec leur savoir-faire, leur créativité et leur désir de satisfaire la moindre de vos exigences, sélectionnent pour vous les plantes les plus belles et les plus adaptées à votre ambiance.

No floral selection or composition is beyond the capability or creativity of our master gardeners. We guarantee to find the right arrangements for you.



Ref. 113.410.A - Bonsai ficus nitida en bac Partner noir
Ht totale 1,20 à 1,50 m



Ref. 113.410.B - Zamioculcas en bac Partner noir
Ht totale 1,30 à 1,50 m



Ref. 113.410.C - Orchidées en bac Partner noir
Ht totale 1 à 1,10 m



Ref. 143.200 - Bac rectangle noir 100 x 32 cm
Composition de végétaux



Ref. 142.060 - Bac rectangle noir 100 x 32 cm
Haie de Bambous Ht 2 à 2,50 m



Ref. 112.020 - Olivier
Ref. 134.359 - Vase three noir



Ref. 142.000 - Coupe fleurie Ø 30 cm



Ref. 143.300A - Spatiphyllum sensation
en bac Partner noir Ht 1,80 à 2 m



Ref. 122.160 - Olivier vieux tronc Ø 1,50 m Ht 2,50 à 3 m

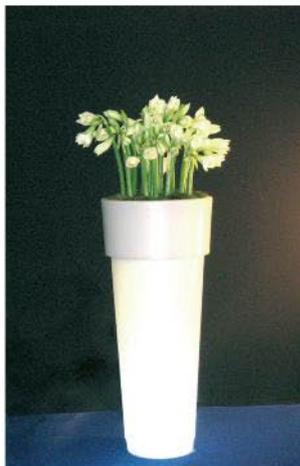


Ref. 111.110 - Bambou tauffe Ht 1,50 à 2 m
Ref. 134.359 - Vase three noir

PLANTES À ISOLER - POTS ET ÉLÉMENTS DE DÉCORS LUMINEUX

Imaginatif, inventif, novateur et ambitieux, notre bureau d'études n'est jamais à court d'idées pour créer, des ambiances en parfaite adéquation avec l'image que vous souhaitez. Nos jardiniers se portent garants d'une irréprochable exécution de projets, fidèle à vos attentes.

The Gally Design Centre is staffed by knowledgeable and innovative experts who are ready to respond to every customer request. Whether a standard selection or a bespoke solution, our master gardeners guarantee an unsurpassed level of professional advice, project execution and customer satisfaction.



Réf. 134.320A - Boc Marcantonio light Ø50 cm ht 1,20m avec Amaryllis blancs



Réf. 134.315A - Boc PVC rectangulaire light 92 x 22 cm ht 70cm avec composition de Gerberas



Réf. 134.300B - Boc Princess Light Ø 75 cm ht 1 m avec Orchidées et feuillages



Réf. 134.252A - Boc Scarlett light Ø 28 cm ht 1,80m avec Arums blancs et feuillages



Réf. 134.325A - Boc PVC New Pot Maxi light Ø44 cm ht 1,20 m avec buis boule Ø45 cm



Réf. 134.327A - Boc PVC Kubis ASQ light 46 x 46 cm ht 1,10m avec Phormiums



Tarifs sur devis



Réf. 134.305K



Réf. 134.306K

BON DE COMMANDE DE LOCATION / EXHIBITION AND LEASING PRICES ORDER FORM

TARIFS 2025

À RETOURNER À : / RETURN TO : JARDINS DE GALLY LES ÉVÈNEMENTS - FERME DE VAULUCEAU - 78870 BAILLY
TÉL. : 01 39 63 48 33 - FAX : 01 39 63 48 48 - LOCATION@GALLY.COM - LESJARDINSDEGALLY.FR

RAISON SOCIALE / COMPANY NAME : VILLE / TOWN :

ADRESSE / ADDRESS : CODE POSTAL / POST CODE :

TÉLÉPHONE / FAX : PAYS / COUNTRY :

ADRESSE E-MAIL : INTERLOCUTEUR / INTERLOCUT :

SALON / EXHIBITION : LIEU / SITE :

STAND : NOM / NAME : DATE : DU AU

BÂTIMENT / HALL : NIV. : ALLÉE / AVENUE : N° STAND / STANDNR. :

RÉF.	DÉSIGNATION	Hauteur maxi	Qté	P.U. HT €	Montant H.T. €
Pafruit05K	Le panier de fruits Ø 30 cm comprend environ 5 kg de fruits* <i>(tous nos fruits sont de saison, certains sont issus de l'agriculture biologique)</i> Panier à restituer** The basket Ø 30 cm includes approximately 5 kg of mixed fruit* <i>(All our fruit is seasonal, some cultivated from organic farming)</i> The baskets are to be restored**			74,00	
Pafruit10K	Le panier de fruits Ø 58 cm comprend environ 12 kg de fruits* <i>(tous nos fruits sont de saison, certains sont issus de l'agriculture biologique)</i> Panier à restituer** The basket Ø 58 cm includes approximately 12 kg of mixed fruit* <i>(All our fruit is seasonal, some cultivated from organic farming)</i> The baskets are to be restored**			121,00	
PLANTES INDIVIDUELLES AVEC CACHE-POT STANDARD / FREESTANDING PLANT WITH STANDARD FLOWER POT HOLDER		Height Plant (in m)	Qty	P.U. Ex Tax €	Amount Ex Tax €
112.155	Laurier tige boule / Bay tree globe Ø 50 cm	1,50		144,00	
112.160	Laurier tige boule / Bay tree globe Ø 60 cm	1,80		173,00	
112.135	Laurier cône / Bay tree conical Ø 40/50 cm	1,50		112,00	
112.140	Laurier cône / Bay tree conical Ø 40/50 cm	1,80		170,00	
111.110	Bambou touffe / bamboo	1,50 à 2,00		125,00	
111.115	Bambou touffe / bamboo	2,00 à 2,50		151,00	
111.125	Buis boule / Box globe Ø 35/40 cm	0,50		130,00	
111.140	Buis cône / Box conical Ø 50 cm	1,00 à 1,20		110,00	
113.155	Ficus Benjamin touffe	1,40 à 1,60		111,00	
113.160	Ficus Benjamin touffe	1,80 à 2,00		118,00	
113.125	Dracaena Marginata	1,50 à 1,70		111,00	
113.130	Dracaena Marginata	1,80 à 2,00		125,00	
113.135	Dracaena Marginata	2,00 à 2,20		176,00	
113.195	Kentia-Areca / Kentia-Areca palms	1,40 à 1,60		118,00	
113.200	Kentia-Areca / Kentia-Areca palms	1,80 à 2,00		176,00	
112.020	Clivier tige boule	1,80 à 2,00		223,00	
113.220	Phoenix roebelinii	1,40 à 1,60		176,00	
113.230	Phoenix roebelinii	1,80 à 2,00		225,00	
113.310	Spathiphyllum Sentation	1,20 à 1,50		116,00	
112.300	Phormium	1,20 à 1,50		133,00	
112.310	Phormium	1,50 à 1,75		166,00	
CACHE-POT / FLOWER POT HOLDER EN REMPLACEMENT DE CACHE-POT STANDARD / TO REPLACE STANDARD					
134.359	Plastique Vas Three noir / Black			58,00	
134.363	Plastique Vas Three blanc / White			58,00	
136.300	Vannerie osier / Basketword			33,00	
BACS COMPOSES / TROUGHS AVEC PLANTES VERTES ET FLEURIES - COULEURS BAC : BLANC, NOIR, GRIS WITH FOLIAGE AND FLOWERING PLANTS - TROUGHS COLOR : WHITE, BLACK, GREY					
143.200	Rectangulaire 100 x 32 cm	1,80		321,00	
BACS TENDANCES / TREND TROUGHS					
113.410 A	Bonsai ficus nitida en bac Partner noir Ø 50 cm	1,20 à 1,50		178,00	
113.410 B	Zamioculcas en bac Partner noir Ø 50 cm	1,30 à 1,50		162,00	
113.410 C	Orchidées en bac Partner noir Ø 50 cm	1,00 à 1,10		187,00	
113.300 A	Spathiphyllum Sentation en bac Partner Ø 50 cm	1,80 à 2,00		162,00	
BACS PLANTES CLOISONNANTES / COMPART MANTALIZED TROUGHS					
142.960	Haie de Bambous long. / length 1 m x 40 cm	2,00 à 2,50		242,00	

RÉF.	DÉSIGNATION	Hauteur maxi Height Plant (in m)	Qté Qty	P.U. HT €	Montant H.T. € Amount Ex Tax €
	COUPE BANQUE - ACCUEIL - BUREAUX / BOWL OF FLOWER				
182.200	Ronde / Round Ø 30 cm	0,40		85,00	
	BOUQUETS / BUNCH OF FLOWERS DÉLAI DE COMMANDE : 5 JOURS / DELIVERY ORDER : 5 DAYS - LA DURÉE DU BOUQUET SUR SALON EST DE 3 JOURS, AU-DELÀ PRÉVOIR UN RENOUELEMENT EN SUS / ON EXHIBIT PLACE, ARRANGEMENT LAST 3 DAYS, AFTER MUST BE DOING ANOTHER ARRANGEMENT				
181.100	Bouquet centre de table / round Ø 10/15 cm	0,10 à 0,15		54,00	
181.200	Accueil rond / round Ø 30/40 cm	0,20 à 0,40		120,00	
	GRANDES PLANTES / BIG PLANTS DE 3 À 8 MÈTRES DE HAUTEUR, AUTRES VARIÉTÉS VISIBLES DANS NOS SERRES À 15 MINUTES DE PARIS / FROM 3 TO 8 METERS HIGH, OTHER VARIETIES TOO IN HOUR GREENHOUSE, 15 MINUTES FROM PARIS				
123.220	Ficus tige boule / Ficus globe Ø 120 - 150 cm	2,50 à 3,00		578,00	
122.160	Olivier vieux tronc / Olive tree Ø 150 cm - Ht. 2,50 à 3,00 m	2,50 à 3,00		600,00	
	POTS ET ELEMENTS DE DÉCOR LUMINEUX * BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE (PRISE FEMELLE) À LA CHARGE DU CLIENT ** TOUTE DÉTERIORATION DE CÂBLE FACTURÉE AU PRIX DE LA REMISE EN ÉTAT À NEUF				
134.259 A	Bac Scarlett light Ø 28 cm hauteur 180m* avec arums blancs et feuillages (fleurs selon disponibilité de saison) La durée du bouquet sur salon est de 3 jours, au-delà prévoir un renouvellement en sus	2,00 à 2,20		397,00	
134.320 A	Bac PVC Marcantonio light Ø 50 cm hauteur 1,20m* avec amaryllis blancs (fleurs selon disponibilité de saison) La durée du bouquet sur salon est de 3 jours, au-delà prévoir un renouvellement en sus	1,70 à 1,80		533,00	
134.300 B	Bac Princess light Ø 75 cm avec orchidées et feuillages* (fleurs selon disponibilité de saison) La durée du bouquet sur salon est de 3 jours, au-delà prévoir un renouvellement en sus	1,50 à 1,70		397,00	
134.315 A	Bac PVC rectangulaire light 92x22 cm avec composition de Gerberas* La durée du bouquet sur salon est de 3 jours, au-delà prévoir un renouvellement en sus	0,90		288,00	
134.326 A	Bac PVC New Pot Maxi light Ø 44 cm hauteur 1,20m avec buis boule Ø 45 cm	1,50 à 1,70		336,00	
134.327 A	Bac PVC Kubis ASQ light 46x46 cm hauteur 1,10m avec Phormiums	1,60 à 1,80		318,00	

Pertes et risques : Le refus de cette clause implique automatiquement la pleine responsabilité du locataire en cas de dommages et /ou de pertes occasionnés au cours de l'exposition. Ils seront automatiquement facturés à leur prix de vente, soit deux fois le prix de la location H.T. / **Risks and losses :** refusal of this clause implies automatically full responsibility of the customer in case of damage and /or losses caused during the exhibition. The customer will automatically be charged at sale price, that is to say, double price of the rented fee not including taxes.

MONTANT DE LA LOCATION H.T. / RENTAL AMOUNT (EX-TAX)	PARTICIPATION PERTES ET RISQUES H.T. / ALLOWANCE FOR RISKS AND LOSSES (EX-TAX)	Montant Hors Taxes / Amount ex tax :
Hors panier de fruits	Except the fruit basket	Pertes & risques obligatoires H.T. / Ex tax damages and losses :
De / from 1 à / to 35 €	19,00€	Majoration pour délai de commande trop court (Cf CGU)
De / from 36 à / to 75 €	22,00€	TOTAL HT / TOTAL EX TAX :
De / from 76 à / to 150 €	32,00€	TVA 20 % / VAT 20 % :
De / from 151 à / to 300 €	52,00€	TOTAL TTC / TOTAL INCLUD. TAX :
De / from 301 à / to 760 €	81,00€	N° TVA intra communautaire obligatoire :
De / from 761 à / to 1 525 €	164,00€	
De / from 1 526 à / to 2 500 €	243,00€	
Audessus / over 2 500 €	401,00€	

* Commande à valider dans un délai minimum de 5 jours avant la livraison (veille d'ouverture du salon)

* Order to be validate 5 days before deliver on the exhibition (one day before opening of the show)

** Montant forfaitaire 15 € pour perte ou non restitution du panier

** Excepting the fruit baskets. Forfait sum 15€ for loss or nonreturn of basket

Bon pour commande,

(après avoir pris connaissance des conditions générales de location)

Order form for LES JARDINS DE GALLY LES ÉVÉNEMENTS

(I declare that I am aware of the conditions of payment and rental)

Date - Nom - Signature Cachet Commercial :

RÈGLEMENT COMPTANT A LA COMMANDE
À L'ORDRE DE GALLY LOCATION
ORDER WILL NOT BE CONFIRM WITHOUT PAYMENT
TO GALLY LOCATION

NOS RÉFÉRENCES BANCAIRES / BANK REFERENCES :

Code banque : **30004** Code guichet : **00061** N° de compte : **000 100000 27** Clé RIB : **91** Domiciliation : **Swift : BNPAFRPPSQY / BNP Fontenay Fleury - France**
BIC : **BNPAFRPP1FO** IBAN : **FR76 3000 4000 6100 0100 0002 791**

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE LOCATION / RENTAL CONDITIONS

Commande : tous nos prix s'entendent H.T. pour la durée d'une exposition ou congrès en région parisienne. Ils comprennent la livraison, mise en place, reprise et entretien selon la durée du salon. **Toute commande ne sera considérée que si celle-ci est confirmée sous forme écrite.** Toute réclamation relative à nos prestations doit nous parvenir par fax ou courrier sous 48 heures. Toute contestation sur un litige relatif à notre facturation doit nous parvenir sous 72 heures par courrier recommandé, dès réception de notre facture. En cas de rupture dans la variété ou hauteur désirée, il sera procédé au remplacement systématique par l'espèce la plus proche. Nos articles sont livrés en bon état. L'ensemble des fournitures est sous la responsabilité du client dès la livraison sur le stand jusqu'à leur enlèvement par nos soins. Par conséquent en cas de vol ou de dégradation pendant cette période. **Il vous sera refacturé le montant des articles au prix de vente. Pour toute commande en province ou à l'étranger, nous consulter.** Seules des variations dues au cycle des floraisons peuvent amener GALLY Location à modifier le style de la composition, le prix étant toujours garanti.

Livraison : les coordonnées du stand devront être clairement stipulées sur le bon de commande afin de faciliter la livraison. La livraison, l'entretien et l'enlèvement de votre commande sont assurés par nos soins dans le cadre d'une exposition officielle. Votre commande est considérée comme sûrement livrée dès que GALLY Location l'a déposée sur le stand indiqué par le locataire. Dans le cas d'une livraison effectuée après l'ouverture officielle de l'exposition, un dimanche, un jour férié ou en dehors des heures ouvrables, il pourrait être facturé un supplément.

Responsabilité des locataires : la responsabilité commence dès la livraison sur le stand (même si le locataire n'a pas encore pris possession de son stand) et se termine au moment de la reprise du matériel par le loueur. Toute contestation ou litige seront soumis au tribunal de commerce de Versailles qui sera seul compétent.

Utilisation - Réparation - Non-restitution : Le client donneur d'ordre s'engage à utiliser le matériel loué conformément à sa destination usuelle et à ne rien faire ou laisser faire qui le détériore. Toute dégradation est sous la responsabilité du client donneur d'ordre, dès la livraison et pendant toute la durée de mise à disposition. Le matériel détérioré ou non restitué sera facturé au client donneur d'ordre à sa valeur de remplacement à neuf, augmentée d'une indemnité destinée à couvrir l'indisponibilité du matériel.

Réserve de propriété : Le matériel vendu reste l'entière propriété du vendeur jusqu'à parfait paiement du prix, principal et intérêts, et est opposable à la masse des créanciers en cas de règlement judiciaire ou liquidation des biens.

Force majeure : Le loueur ne pourra être tenu pour responsable des retards ou des défauts de livraison dus à la force majeure ou à toute raison indépendante de sa volonté, telle que, de façon non limitative, grève, intempérie, accident, interdiction officielle...

Conditions particulières : - Pour toute commande validée dans un délai de moins de 5 jours avant la date de livraison, une majoration de 10% sera appliquée sur le montant total hors taxe de la commande - Pour toute demande de livraison ou reprise dans un horaire impératif, une majoration de 10% sera appliquée sur le montant hors taxe de la commande - Tout temps d'attente lors de la livraison et ou reprise non prévue fera l'objet d'une facturation au tarif horaire en vigueur L'annulation totale ou partielle d'une commande fera l'objet d'une facturation équivalente à la moitié au moins du montant de la commande, sans jamais être inférieure aux frais déjà engagés au moment de l'annulation. En cas d'annulation à moins de 72 heures de la réception, le montant de la location est intégralement dû.



Merci de passer vos commandes avant le mercredi 22 octobre avant 17h

La gastronomie ÉCOPRESPONSABLE SUR STAND !

Chez Zeste, on vous propose une **RESTAURATION LIVRÉE**, décontractée et pleine de bonnes vibes !

Chez nous, c'est la saisonnalité, la localité, l'écoresponsabilité et surtout la convivialité qui priment. Plateaux repas, buffets, pauses gourmandes – du goûter à l'afterwork – on s'occupe de tout avec des produits frais et savoureux.

On livre des prestations avec ou sans personnel de service, Simplifiez l'organisation de vos événements : commandez, on livre, et vous profitez !

On régale vos papilles tout en prenant soin de la planète. Avec Zeste, c'est gourmandise, fun et **GREEN FEELING** !

Contactez les Z'expert en la matière pour recevoir le catalogue ou pour un devis sur mesure :

Leslie TIMBERT – RESPONSABLE COMMERCIALE
06 46 73 35 74 leslie.timbert@zestetraiteur.fr

Nathalie NAJJAR – CHEFFE DE PROJET
06 84 03 71 63 nathalienajjar@zestetraiteur.fr

Elie VALENTIN – ASSISTANT COMMERCIAL
01 83 75 37 92 elievalentin@zestetraiteur.fr

Aurore BILIC – ASSISTANTE COMMERCIALE
01 83 75 37 92 aurorebilic@zestetraiteur.fr



ZESTE TRAITEUR, UNE MARQUE DU GROUPE CULTURES FOOD



THOMAS

CLIQUER C'EST DÉGUSTER

BUFFET

PETIT DÉJEUNER

COMMANDES

MAISON TRAITEUR
L'ARTISANAT DEPUIS 1973

PAUSE

COCKTAIL

Coffrets-repas, Pauses, Petits Déjeuners

Commandez au plus tard
la veille avant 15h00*



FAIT MAISON



COFFRET REPAS

Cocktails, Buffets, Repas

Commandez au plus tard
72 heures* avant la livraison.

* délai compté en jour ouvré



QUALITES ET LABELS

REPAS

Dernière minute

Commande possible sur tout type
de prestation le jour même avec
les produits du chef



SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

LIVRAISONS

Quand ?

7 jours sur 7 de 7h30 à 19h00

CONTACTEZ-NOUS

01 43 33 86 00

commercial@thomastraiteur.fr

www.thomastraiteur.fr



100% RECYCLABLE



PACKAGING ECO-CONÇU





L'Espace
Evénements

MANIFESTATION :
EXPOSANT :
DATE(S) DE LA MANIFESTATION :

BON DE COMMANDE EXPOSANTS 2025

PRESTATION DE RESTAURATION VIA TRAITEUR EXTERIEUR

L'Exposant peut faire appel au traiteur ou restaurateur de son choix, moyennant une redevance à verser à l'Espace Evènements du Parc Floral dont le montant s'élève à **30% du montant total HT** de la (des) prestation(s) de restauration réalisée(s).

EXPOSANT :

RAISON SOCIALE :
ADRESSE :
TEL :
EMAIL :

RESPONSABLE :

N° SIRET :
N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :

TRAITEUR :

RAISON SOCIALE :
ADRESSE :
TEL :
EMAIL :

RESPONSABLE :

N° SIRET :
N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :

PAYEUR DE LA REDEVANCE :

EXPOSANT TRAITEUR

L'Exposant s'engage à communiquer à l'Espace Evènements du Parc Floral (contact en bas de document), dans les 15 jours avant le premier jour de la Manifestation, les coordonnées du traiteur ou restaurateur non référencé désigné par ses soins et les éléments relatifs au montant total de la (des) prestation(s) qui lui sera (seront) confiée(s).

L'Exposant veillera à informer le traiteur ou restaurateur désigné par ses soins du montant de la redevance dont celui-ci devra s'acquitter auprès de l'Espace Evènements du Parc Floral et demeurera redevable des sommes concernées en cas de défaillance de règlement de la part dudit traiteur ou restaurateur.

Sans déclaration effectuée selon cette procédure, l'accès au site pourra être refusé au traiteur lors de son arrivée.

A l'issue de la manifestation, le traiteur ou restaurateur devra faire parvenir à l'Espace Evènements du Parc Floral une copie de la facture finale de sa prestation, et en retour recevra de la part du site la facture correspondante qui sera à régler selon les modalités ci-dessous.

Je soussigné..... de la société..... déclare avoir pris connaissance des règles de versement de redevance(s) et en accepter les conditions.

Pour tout renseignement :

Service technique : commande@parcfloraldeparis.fr

DATE/SIGNATURE ET CACHET COMMERCIAL (obligatoire) :

Bon de commande à retourner à :
commande@parcfloraldeparis.fr

MODES DE REGLEMENT

Chèque établi à l'ordre de la **S.E.P.E.**
À envoyer au service comptabilité :
S.E.P.E.
Espace Evènements – Parc Floral de Paris
26 route du Champ de Manoeuvre
75012 PARIS

Virement bancaire :

Société Générale	Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
RIB	30003	02280	00025712294	30
IBAN	FR76 3000 3022 8000 0257 1229 430		BIC	SOGEFRPP

10. PRESSE

INFORMATIONS PRESSE

Le salon Parasitec informera au fil des mois la presse professionnelle nationale et internationale sur les produits exposés sur le salon ainsi que les nouveautés.

Si vous souhaitez mettre en valeur votre société et vos produits, merci de retourner le formulaire « information presse » ci-joint à notre agence de presse.

Ces éléments nous aideront également à constituer le dossier de presse PARASITEC.

PARASITEC 2025
Parc Floral de Paris - Hall de la Pinède
29 - 30 octobre 2025

INFORMATION PRESSE

Formulaire à retourner au plus tôt à

PC MEDIA / SALON PARASITEC
Edouard KABOUCHE
1, rue René Kerviler – 56100 Lorient
Tél : ++ 33 (0)2 97 78 54 71
Email : ekabouche@pestcontrolmedia.com

Société :

Responsable de Stand :N° de Stand.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Pays..... Email

Téléphone:

Merci de nous indiquer :

- 1. La liste des nouveautés et les caractéristiques des produits que vous allez présenter sur votre stand au salon PARASITEC**

2. Renseignements presse :

Disposez-vous d'un service de presse ?* Oui Non

Si oui, est-ce un service interne ? Oui Non

Quel est le nom de votre attaché(e) de presse ?

Tel :

Email :

Si votre service de presse est une agence, quelle est cette agence ?

.....

.....

Quel est le nom du chargé de dossier ?

.....

Adresse de l'agence :

.....

.....

Tel :

Email :

SIGNATURE / DATE

CACHET DE LA SOCIETE

N&Pi

NUISIBLES ET PARASITES INFORMATION

ADRESSEZ VOUS DIRECTEMENT AUX LECTEURS DE N&Pi

PARTENAIRE DE PARASITEC

A l'occasion de **Parasitec Paris 2025**, l'édition Octobre de **N&Pi** bénéficiera d'une **diffusion complémentaire** auprès de plus de 3 200 visiteurs professionnels et grands utilisateurs attendus. Une large distribution sur fichiers qualifiés sera mise en place et le magazine sera **offert à chaque visiteur** dès son arrivée sur le salon.

Vous pourrez ainsi, dans un contexte rédactionnel particulièrement valorisant, renforcer la promotion de vos produits et matériels.

Une excellente occasion de profiter de l'efficacité de **N&Pi** !

Edouard Kabouche

++ 33 (0)2 97 78 54 71

++ 33 (0)7 89 34 37 93

ekabouche@pestcontrolmedia.com



LE MAGAZINE

Le magazine n°1 des professionnels du Pest Control

Depuis 28 ans, la revue **N&Pi** accompagne tous les 2 mois l'ensemble des acteurs de la lutte antiparasitaire : laboratoires de recherche, formulateurs, distributeurs, applicateurs, responsables hygiène/qualité.

Accéder au marché des biocides requiert une somme de connaissances. Les certifications professionnelles, l'expérience du terrain et la formation permanente sont indispensables à l'exercice de ce métier exigeant.

Fort d'un vaste réseau de correspondants internationaux, universitaires, chercheurs et journalistes, la revue **N&Pi** apporte à ses lecteurs une information indispensable à la compréhension des problématiques parasitaires.

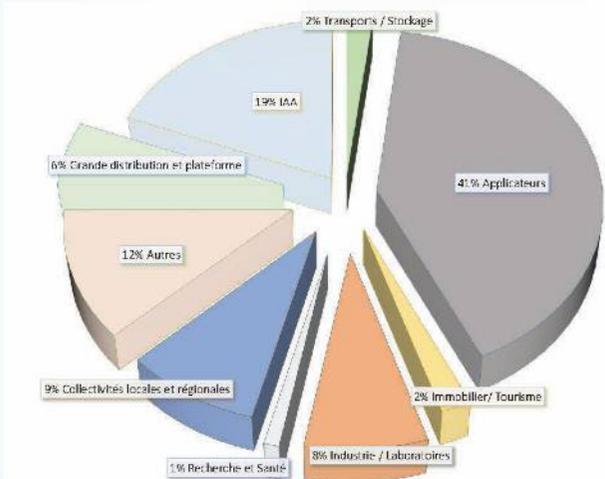
Aujourd'hui, avec l'anticipation des risques sanitaires, la revue **N&Pi** accroît son audience au-delà des métiers des 3D et devient un magazine de référence auprès des I.A.A., et des secteurs du transport, de l'immobilier, du tourisme...

Le média n°1 du secteur

Diffusion moyenne par numéro
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

2 083
exemplaires

Diffusion qualifiée incluant la circulation
complémentaire dans les salons et congrès.



PROGRAMME 2025

NUMÉROS	RUBRIQUES PERMANENTES	BOUCLAGE
138 janvier - février	<p>Actualités Reflet du marché, la rubrique Actualités présente les dernières innovations techniques et les événements marquants sur le marché des biocides : produits, équipements, réglementation, salons et congrès... complétée par l'actualité économique des entreprises avec ses créations, fusions, acquisitions et enfin, les nominations, recrutements des femmes et des hommes qui façonnent ce métier.</p>	7 février
139 mars - avril	<p>Les échos de la science La communauté scientifique nous révèle chaque jour d'importantes avancées sur ses recherches dans le Monde. Les « Echos de la science » nous livrent une sélection des dernières publications sur ces travaux. Cette rubrique nous permet de mieux comprendre le comportement des espèces, le cœur du métier des professionnels des 3D.</p> <p>Hygiène publique Le métier des 3D est une somme d'expériences sur le terrain. Le volet « Hygiène publique » est bâti avec de nombreux reportages et interviews. Dans les pages de cette rubrique, les professionnels partagent leurs expériences, les témoignages d'un vrai savoir-faire. Cette rubrique apporte des réponses concrètes aux problématiques de terrain.</p>	4 avril
140 mai - juin	<p>Savoir faire Comment installer correctement un piège à rongeurs ? Utiliser une perche anti-frelons ? Ou simplement mettre un EPI en respectant les normes, on vous dit tout !!! Réalisée en collaboration avec une grande diversité d'experts, cette rubrique vous guide pas à pas et vous livre dans les moindres détails le bon mode d'emploi. Abondamment illustrée, cette rubrique vous aide facilement et rapidement à mettre en œuvre des gestes techniques dans les conditions requises par le fabricant.</p>	30 mai
141 août - septembre	<p>Entreprises Cette rubrique se nourrit de rencontres et d'interviews de dirigeants d'entreprises qui dressent un état des lieux de leurs activités en France et nous livrent un regard sur les changements futurs dans l'économie ou les technologies du marché.</p>	22 août
142 octobre - novembre	<p>International Les fournisseurs du marché, laboratoires, distributeurs, équipementiers ont une stature internationale. Ils opèrent dans le monde entier dont en Europe qui dispose d'une normalisation commune. Cette rubrique nous offre un regard sur les produits, les équipements, les méthodes et leurs entreprises qui peuvent valoriser tous les professionnels.</p> <p>Formations Tous les acteurs de la filière 3D sont soumis à l'obligation d'une certification professionnelle et à une mise à jour des connaissances. La rubrique « Formations » présente le programme des formations dispensées par des organismes référents.</p>	17 octobre
hors-série décembre	<p>La tribune Les organisations professionnelles sont au cœur des métiers, le trait-union entre les entreprises du secteur et l'Administration. Cette rubrique rend compte des travaux des syndicats professionnels tant auprès des pouvoirs publics en France que des instances européennes.</p>	12 décembre

TARIFS DE PUBLICITÉ H.T.

			1 insertion	3 insertions	6 insertions
COUVERTURES / COVERS L: 210 mm x H: 297 mm	•	2 ^{ème} COUVERTURE / COVER	4 379 €	•	•
		3 ^{ème} COUVERTURE / COVER	3 921 €	•	•
		4 ^{ème} COUVERTURE / COVER	4 431 €	•	•
DOUBLE-PAGE L: 420 mm x H: 297 mm	•	NOIR / BW	4 362 €	3 480 €	2 970 €
		BICHROMIE / BW + 1 ADD COLOR	4 753 €	3 802 €	3 327 €
		QUADRICHROMIE / FULL COLORS	5 431 €	4 346 €	3 802 €
PAGE L: 210 mm x H: 297 mm + OREILLE de Une	• SUPPLÉMENT : 1 000 €	NOIR / BW	2 801 €	2 239 €	1 952 €
		BICHROMIE / BW + 1 ADD COLOR	3 055 €	2 444 €	2 139 €
		QUADRICHROMIE / FULL COLORS	3 479 €	2 783 €	2 444 €
1/2 PAGE LARGEUR / WIDTH L: 185 mm x H: 120 mm	1/2 PAGE HAUTEUR / HEIGHT (+ 20%) L: 90 mm x H: 265 mm	NOIR / BW	1 679 €	1 340 €	1 171 €
		BICHROMIE / BW + 1 ADD COLOR	1 833 €	1 418 €	1 236 €
		QUADRICHROMIE / FULL COLORS	2 027 €	1 664 €	1 460 €
1/4 PAGE LARGEUR / WIDTH L: 185 mm x H: 60 mm	1/4 PAGE HAUTEUR / HEIGHT (+ 20%) L: 90 mm x H: 120 mm	NOIR / BW	1 001 €	798 €	712 €
		BICHROMIE / BW + 1 ADD COLOR	1 103 €	882 €	763 €
		QUADRICHROMIE / FULL COLORS	1 256 €	1 001 €	883 €
BANNIÈRE WEB NUISIBLESINFO.FR 728px x 90px	POUR 30 JOURS AVEC LIEN VERS SITE CLIENT		939 €	2 678 €	4 990 €

RÉPERTOIRE DES FOURNISSEURS (forfait 12 mois, 6 parutions, frais techniques inclus) : A) module 45 mm x H : 60 mm = 793 € h.t. - B) module 45 mm x H : 30 mm = 595 € h.t.

OPÉRATIONS SPÉCIALES, PUBLI-REPORTAGES, ENCARTAGES : devis sur demande

FICHER PUBLICITÉ / ADVERTISING FILE : PDF HD press 300 dpi - Traits de coupe et 3mm fond perdu

N&Pi est une revue de la SARL PC Média - 1 rue René de Kerviler - 56100 LORIENT - TI. ++ 33 (0)2 97 78 54 70 - ekabouche@pestcontrolmedia.com

11. CONSEILS DE SÉCURITÉ

SÉCURITÉ INCENDIE DANS LES SALONS ET EXPOSITIONS

Vous trouverez ci-après les règles de sécurité - applicables dans les salles d'expositions - contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

La Commission de Sécurité - qui visite le site la veille ou le matin de l'ouverture de la manifestation - s'assure de la réalisation des stands (stabilité, matériaux de construction et décoration, installation électrique, etc.). Lors du passage de cette Commission, l'installation doit être terminée et l'exposant (ou son représentant) doit obligatoirement être présent.

Les plans et les renseignements techniques doivent être transmis à l'organisateur du salon avant le **1^{er} septembre 2025**, pour approbation du chargé de sécurité veillant à l'application des mesures de sécurité. A ce sujet, pour tous renseignements, prendre contact auprès du :

EXPOCERT

Monsieur Dominique DATTRINO

Tel 06 73 55 52 59

Email : dda0673555259@gmail.com

1 - AMÉNAGEMENT DES STANDS

Les matériaux utilisés doivent répondre à des caractéristiques de réaction au feu (classement Français ou classement Européen).

1.1 Ossature des stands et cloisons

Sont autorisés pour la construction de l'ossature, du gros mobilier (caisse, comptoir, présentoir, écran séparatif, etc.), et du cloisonnement des stands tous matériaux classés à minima M3 ou D.

Attention : Il est absolument interdit de disposer quelque aménagement que ce soit au-dessus des allées (structures ou bandeaux signalétiques, passerelles, etc.).

1.2 Revêtements muraux (en dehors des salons et stands spécifiques des activités de décoration intérieure).

Les revêtements muraux doivent être en matériaux classés à minima M2 ou C.

Les revêtements tels que tissus, papiers, films plastiques peuvent être utilisés collés en pleins sur des supports en matériaux classés à minima M2 ou C.

1.3 Voilages

Les rideaux, tentures et voilages flottants classés à minima M2 ou C. Ils sont cependant interdits devant les issues.

1.4 Revêtements de sol

Les revêtements de sol doivent être en matériaux classés à minima M4 ou D et solidement fixés.

1.5 Mobilier

Aucune exigence n'est demandée pour le mobilier courant (tables, chaises, etc.), en dehors des comptoirs, rayonnages (etc.), qui doivent être réalisés en matériaux classés à minima M3 ou D.

1.6 Décoration

Les éléments de décoration ou d'habillage flottants (panneaux publicitaires si $S > 0,50 \text{ m}^2$, guirlandes, objets légers de décoration, etc.), classés à minima M1 ou B.

1.7 Plafonds

Les plafonds, faux plafonds, vélums pleins doivent avoir une surface couverte inférieure à 300 m^2 . Ceux réalisés avec un vélum à mailles ajourées n'ont pas de limitation.

1.8 Vélums

Dans les établissements non défendus par un réseau d'extinction automatique à eau, ils doivent être en matériaux M0 ou M1. Dans le cas contraire, les vélums doivent être en matériaux classés à minima M2 ou C.

Nota : les vélums à mailles, agréés CNPP (laboratoire d'essai français).

1.9 Équivalences

- Le bois massif non résineux : si $e \geq 14 \text{ mm}$, classé M3 ou D.
- Le bois massif résineux : si $e \geq 18 \text{ mm}$, classé M3 ou D.
- Les panneaux dérivés du bois (contreplaqués, lattés, fibres, particules) : si $e \geq 18 \text{ mm}$, classé M3 ou D.

2- OBLIGATION DES EXPOSANTS

- Détenir sur chaque stand les procès-verbaux de classement des matériaux utilisés vis-à-vis de leur réaction au feu.
- À défaut, détenir sur chaque stand les certificats d'ignifugation équivalents.

3- IGNIFUGATION

La garantie de classement de réaction au feu des matériaux employés dans les halls d'exposition doit être fournie sur demande du Chargé de Sécurité sous forme de labels, procès-verbaux ou certificats.

L'ignifugation des matériaux peut être obtenue en faisant appel à des applicateurs agréés dont les coordonnées peuvent être obtenues auprès du :

GROUPEMENT TECHNIQUE FRANCAIS DE L'IGNIFUGATION
10, Rue du Débarcadère - 75017 PARIS- Tél : 01 40.55.13.13

Pour obtenir des matériaux répondant aux exigences de la sécurité, vous pouvez vous renseigner auprès du :

GROUPEMENT NON FEU
37-39, Rue de Neuilly - B.P. 249 - 92113 CLICHY- Tél : 01 47.56.30.81

Important : Seuls les procès-verbaux de réaction au feu émanant des laboratoires agréés européens sont acceptés.

4- ÉLECTRICITÉ

L'installation électrique de chaque stand doit être protégée à son origine contre les surintensités et contre les défauts à la terre. Toutes les masses métalliques doivent être interconnectées et reliées à la prise de terre du coffret de branchement électrique du stand. Les connexions électriques doivent être disposées à l'intérieur de la boîte de dérivation.

4.1 Généralités électriques

Les installations ne doivent comporter que des canalisations fixes.

- Les câbles ou conducteurs doivent être catégorie C 2.
- Les conduits et les profilés utilisés pour les chemins de câbles, goulottes et cache câbles doivent être du type non propagateur de la flamme suivant leur norme en vigueur.
- Toutes les canalisations doivent comporter un conducteur de protection relié à la borne de terre du tableau.
- Si exceptionnellement des matériels en exposition de classe 0 sont alimentés, ils doivent être protégés par des dispositifs à courant différentiel résiduel assigné au plus égal à 30 mA.
- Les appareils de la classe I doivent être reliés au conducteur de protection de la canalisation les alimentant.
- L'utilisation de prises de terre individuelles de protection est interdite.

4.2 Coffrets et armoires électriques

Les coffrets doivent être conformes aux dispositions de l'article T35 du règlement de sécurité du 25 juin 1980 modifié et notamment être :

- constitués d'une enveloppe métallique,
- inaccessibles au public,
- facilement accessibles par le personnel et par les secours,
- éloignés de tous matériaux et produits inflammables et combustibles.

En tout état de cause, l'installation et l'exploitation de ces coffrets sont assurés par la SEPE.

5.3 Lampes à halogène (norme en 60 598)

Les luminaires des stands comportant des lampes à halogène doivent :

- Être placés à une hauteur de 2,25 m au minimum.
- Être éloignés de tous matériaux inflammables (au moins à 0,50 m des bois et autres matériaux de décoration).
- Être fixés solidement.
- Être équipés d'écran de sécurité (verre ou grillage à mailles fines) assurant la protection contre les effets dus à l'explosion éventuelle de la lampe.

5- MOYENS DES SECOURS

Les moyens de secours (robinets d'incendie armés, extincteurs, postes téléphoniques, etc.) doivent rester visibles en permanence et leurs accès doivent être constamment dégagés.

6- CONSIGNE D'EXPLOITATION

Il est interdit de constituer dans les surfaces d'exposition, les stands et les dégagements, des dépôts de caisses, de carton, de bois, de papier, etc.

7- GAZ

L'utilisation de gaz est strictement interdite.

12. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les modalités d'organisation du salon, notamment la date d'ouverture, sa durée, l'emplacement où il se tiendra, les heures d'ouverture et de fermeture, le prix des entrées, sont déterminés par l'organisateur et peuvent être modifiés à son initiative. En cas de prolongation, les exposants qui en font la demande peuvent être autorisés à fermer leurs stands à la date primitivement fixée, sans pouvoir enlever les produits exposés ni modifier l'aspect du stand avant la date arrêtée par l'organisateur du salon. Dans le cas où, pour des raisons majeures, imprévisibles ou économiques, le salon ne peut pas avoir lieu, les demandes d'admission sont annulées et les sommes disponibles, après paiement des dépenses engagées, sont réparties entre les exposants, au prorata des sommes versées par chacun d'entre eux. L'exposant s'engage à respecter et à faire respecter, les prescriptions du dossier technique qui lui sera remis. L'exposant est responsable, vis-à-vis de l'organisateur, du non respect du cahier des charges imposé par le propriétaire ou le locataire principal des lieux mis à la disposition de l'organisateur du salon. La responsabilité de l'organisateur n'est pas engagée lorsqu'il fait application des stipulations du présent règlement général.

Article 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'organisateur détermine les catégories d'exposants et établit la nomenclature des produits et/ou services présentés. Un exposant ne peut présenter que des matériels, produits, procédés ou services de sa fabrication ou conception ou dont il est agent ou concessionnaire ; dans cette dernière hypothèse il joint à sa demande de participation la liste des marques dont il se propose d'exposer les produits ou de présenter les services. L'organisateur peut, après examen, exclure les produits et/ou services ne lui paraissant pas correspondre à l'objet du salon ou admettre la présentation de produits et/ou services ne faisant pas partie de la nomenclature mais présentant un intérêt pour le salon. Les ventes comportant livraison immédiate et sur place à l'acheteur sont interdites. En application des dispositions relatives aux manifestations autorisées, un exposant ne peut ni présenter des produits ou matériels non-conformes à la réglementation française, sauf en ce qui concerne les produits ou matériels destinés exclusivement à être mis en œuvre hors du territoire français, ni procéder à aucune publicité susceptible d'induire en erreur ou de constituer une concurrence déloyale.

Article 3 - DEMANDE DE PARTICIPATION

Toute personne désirant exposer adresse à l'organisateur une demande de participation. Seul si l'organisateur refuse la participation demandée, l'envoi de cette demande de participation constitue un engagement ferme et irrévocable de payer l'intégralité du prix de la location du stand et des frais annexes.

Article 4 - CONTRÔLE DES ADMISSIONS

L'organisateur n'est pas tenu de motiver les décisions qu'il prend quant aux demandes de participation. En cas de refus de la participation, les sommes versées par la personne ayant présenté la demande de participation lui sont remboursées, à l'exclusion des frais de dossier qui restent acquis à l'organisateur. Il en est de même pour la personne ayant présenté une demande de participation et qui se trouve en liste d'attente, lorsqu'un stand ne peut lui être attribué faute de place disponible à l'ouverture du salon. L'acceptation de la participation est constatée par la réponse de l'organisateur à l'exposant. Cette réponse peut consister en une facture adressée à l'exposant. Est nulle, malgré son acceptation et même après les opérations de répartition de stands, la demande de participation émanant d'un exposant dont les affaires sont gérées, pour quelque cause que ce soit, par un mandataire de justice ou avec son assistance. Il en est notamment ainsi pour toute demande de participation émanant d'une entreprise qui dépose son bilan entre la date de demande de participation et la date d'ouverture du salon. Toutefois, l'organisateur peut lui remanier, au cas où l'entreprise est judiciairement autorisée à poursuivre son exploitation, décider de maintenir sa participation.

Article 5 - SOUS-LOCATION

Sauf autorisation écrite et préalable de l'organisateur, un exposant ne peut céder sous-louer ou partager, à titre onéreux ou gratuit, tout ou partie de sa concession dans l'enceinte du salon. Néanmoins, plusieurs exposants peuvent être autorisés à réaliser une présentation d'ensemble, à condition que chacun d'eux ait adressé une demande préalable à l'organisateur et ait souscrit une demande de coparticipation.

Article 6 - DÉSISTEMENT

En cas de désistement ou en cas de non occupation du stand pour une cause quelconque, les sommes versées et/ou restant dues partiellement ou totalement, au titre de la location du stand, sont acquises à l'organisateur même en cas de rélocation à un autre exposant. Dans le cas où un exposant, pour une cause quelconque, n'occupe pas son stand 24 heures avant l'ouverture du salon, il est considéré comme démissionnaire. L'organisateur peut disposer du stand de l'exposant défaillant sans que ce dernier puisse réclamer ni remboursement ni indemnité, même si le stand est attribué à un autre exposant.

Article 7 - PRIX

Le prix des stands est déterminé par l'organisateur et peut être révisé par l'organisateur en cas de modification des éléments qui le composent, notamment en cas de modification du prix des matériaux, de la main d'œuvre, des transports et des services ainsi que des dispositions fiscales et sociales.

Article 8 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement de la location du stand et des frais annexes se fait aux échéances, et selon des modalités déterminées par l'organisateur et communiquées à l'exposant sur le bon de commande et le dossier de participation au salon. Pour toute demande de participation intervenant tardivement, le premier versement est égal aux sommes déjà exigibles à la date considérée. Il en est de même pour les exposants en liste d'attente qui bénéficient de l'attribution d'un stand à la faveur d'un désistement.

Article 9 - DÉFAUT DE PAIEMENT

Le fait pour un exposant de ne pas respecter les échéances et les modalités de paiement inscrites à l'article précédent, autorise l'organisateur à faire application des stipulations de l'article 6 « Désistement ».

Article 10 - RÉPARTITION DES STANDS

L'organisateur établit le plan du salon et effectue la répartition des emplacements librement, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par l'exposant, de la nature des produits et/ou services qu'il présente, de la disposition du stand qu'il se propose d'installer ainsi que, si nécessaire, de la date d'enregistrement de la demande de participation et de l'ancienneté de l'exposant. L'organisateur peut modifier l'importance et la disposition des surfaces demandées par l'exposant. Cette modification n'autorise pas l'exposant à résilier unilatéralement son engagement de participation. L'emplacement du stand attribué à un exposant lui est communiqué au moyen d'un plan. Ce plan donne des cotes aussi précises que possible du stand. Lorsque cela est possible, il appartient à l'exposant de s'assurer de la conformité du plan avant l'aménagement de son stand. La responsabilité de l'organisateur n'est pas engagée s'il apparaît une différence entre les cotes indiquées et les dimensions réelles du stand. Le plan indique le découpage général des îlots environnant l'emplacement attribué. Ces indications, valables à la date d'établissement du plan, sont données à titre d'information et sont susceptibles de modifications qui peuvent ne pas être portées à la connaissance de l'exposant. Toute réclamation concernant l'emplacement défini par le plan doit être présentée sous huit jours. Passé ce délai, l'emplacement proposé est considéré comme accepté par l'exposant. L'organisateur ne peut en aucun cas réserver un emplacement, ni garantir celui-ci d'une session sur l'autre. De plus, la participation à des manifestations annexes ne crée en faveur de l'exposant aucun droit à un emplacement déterminé et ne lui offre aucune priorité dans l'attribution des emplacements.

Article 11 - INSTALLATION ET DÉCORATION DES STANDS

L'installation des stands est conçue selon le plan général établi par l'organisateur. La décoration particulière des stands est effectuée par les exposants et sous leur responsabilité. Elle doit respecter les règlements de sécurité édictés par les pouvoirs publics ainsi que le plan général de décoration et la signalétique arrêtés par l'organisateur. L'organisateur détermine les modalités d'affichage, les conditions d'emploi de tous procédés sonores, lumineux ou audiovisuels, ainsi que les conditions dans lesquelles peut être organisé tout spectacle, attraction, opération promotionnelle, animation, sondage ou enquête d'opinion dans l'enceinte du salon. L'organisateur détermine de même les conditions dans lesquelles les prises de vues ou de son sont autorisées dans l'enceinte du salon. L'organisateur se réserve le droit de faire supprimer ou modifier celles des installations qui nuisent à l'aspect général du salon ou gêneraient les exposants voisins ou le public, ou qui ne seraient pas conformes au plan et à la maquette préalablement soumis à son agrément. L'organisateur peut renvoyer sur l'autorisation accordée en cas de gêne apportée aux exposants voisins, à la circulation ou à la tenue du salon.

Article 12 - REMISE EN ÉTAT

L'organisateur décline toute responsabilité concernant les constructions ou installations édifiées par les exposants. Les exposants prennent les emplacements dans l'état où ils les trouvent et doivent les laisser dans le même état. Toute détérioration, notamment aux locaux et installations dans lesquels se tient le salon, causée par un exposant ou par ses installations, matériels ou marchandises est à la charge de cet exposant.

Article 13 - MONTAGE ET DÉMONTAGE

L'organisateur détermine le calendrier du montage et de l'installation des stands avant l'ouverture du salon. Il détermine également le calendrier de démontage des stands, de l'enlèvement des matériels, matériaux et produits ainsi que les délais de remise en ordre à l'issue du salon. S'agissant du point particulier du démontage, de l'enlèvement et de la remise en ordre, l'organisateur peut faire procéder, aux frais et aux risques de l'exposant aux opérations qui n'ont pas été réalisées par l'exposant dans les délais fixés. Le non-respect par un exposant de la date limite d'occupation des emplacements autorisée l'organisateur à réclamer le paiement de pénalités de retard et de dommages - intérêts.

Article 14 - AUTORISATIONS SPÉCIALES

Tout aménagement, toute installation de machines ou appareils qui ne peuvent être mis en place ou montés qu'en empruntant le stand d'autres exposants est fait sur autorisation de l'organisateur et à la date fixée par lui.

Article 15 - MARCHANDISES

Chaque exposant pourvoit lui-même au transport et à la réception des marchandises qui lui sont destinées. Il est tenu de se conformer aux instructions de l'organisateur relatives à la réglementation des entrées et sorties des marchandises, notamment pour ce qui concerne la circulation des véhicules dans l'enceinte du salon. Les produits et matériels apportés au salon ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit en sortir pendant sa durée.

Article 16 - NETTOYAGE

Le nettoyage de chaque stand est effectué dans les conditions et délais indiqués par l'organisateur aux exposants.

Article 17 - ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANISATEUR

Une assurance est souscrite par l'organisateur contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile en qualité d'organisateur. Les exposants peuvent demander à l'organisateur à consulter un exemplaire de la police donnant toutes précisions sur les risques couverts et la durée de l'assurance.

Article 18 - ASSURANCE DES EXPOSANTS

Les exposants sont obligatoirement assurés par l'intermédiaire de l'organisateur contre les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile en qualité d'exposant et contre les conséquences pécuniaires de dommages qu'ils subissent. Les caractéristiques principales des garanties fournies par cette assurance sont décrites dans dossier technique. Les exposants peuvent demander à l'organisateur un exemplaire de la police qui, seul, fait foi des risques couverts et des termes de l'assurance. La somme due au titre de cette assurance est mentionnée sur le bon de commande.

Article 19 - FONCTIONNEMENT DE LA GARANTIE

Tout sinistre doit être déclaré par écrit à l'organisateur et, sous peine pour l'assuré de perdre son droit au bénéfice de l'assurance, doit être déclaré directement à la compagnie d'assurance. Cette déclaration doit être faite dans les quarante-huit heures s'il s'agit d'un vol ou dans les cinq jours dans les autres cas, en indiquant les circonstances du sinistre et le montant approximatif des dommages. Tout vol doit faire l'objet d'une plainte déposée par l'exposant auprès des autorités de police. Une copie du récépissé de dépôt de la plainte est jointe à la déclaration de sinistre. Pour l'indemnisation du sinistre, l'exposant est tenu de produire les inventaires détaillés et chiffrés du matériel exposé et du matériel de stand (agencements, décoration, éclairage, etc.).

Article 20 - ENERGIE

Comme indiqué dans le dossier technique, les raccordements des stands aux réseaux d'électricité, de gaz, de téléphone, de distribution d'eau ou d'air comprimé sont faits aux frais des exposants qui en font la demande dans les délais requis et en fonction des possibilités techniques des locaux d'exposition.

Toute demande les concernant doit être adressée au concessionnaire désigné sur les formulaires spéciaux mis à la disposition des exposants.

Article 21 - DOUANES

Il appartient à chaque exposant d'accomplir les formalités douanières pour les matériels et produits en provenance de l'étranger l'organisateur ne peut être tenu responsable des difficultés qui pourraient survenir lors de ces formalités.

Article 22 - PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

L'exposant fait son affaire d'assurer la protection industrielle des matériels ou produits qu'il expose et ce, conformément aux dispositions légales en vigueur (telles que le dépôt de demandes de l'Institut Nationale de la Propriété Industrielle). Ces mesures doivent être prises avant la présentation de ces matériels ou produits. L'organisateur n'acceptant aucune responsabilité dans ce domaine.

Article 23 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En l'absence d'accord entre la société des auteurs compositeurs de musique et l'organisateur, l'exposant règle directement ses redevances auprès de l'organisme compétent s'il fait usage de la musique d'un auteur de quelque façon que ce soit dans l'enceinte du salon, l'organisateur déclinant toute responsabilité à ce titre.

Article 24 - CATALOGUES

L'organisateur se réserve le droit exclusif de la publication et de la vente du catalogue des exposants. Il peut concéder tout ou partie de ce droit, ainsi que la publicité à paraître dans ce catalogue.

Les renseignements nécessaires à la rédaction du catalogue sont fournis par les exposants sous leur responsabilité. L'organisateur ne peut être tenu responsable des omissions ou des erreurs de reproduction, de composition ou autres, qui peuvent se produire.

L'organisateur se réserve le droit de modifier, supprimer ou grouper les inscriptions chaque fois qu'il le juge utile, ainsi que de refuser ou modifier les textes d'annonces payantes qui seraient de nature à nuire aux autres exposants.

Article 25 - « LAISSE-PASSER EXPOSANT »

Des laissez-passer exposant donnant droit d'accès au salon sont, dans des conditions déterminées par l'organisateur, délivrés aux exposants.

Article 26 - CARTES D'INVITATION

Des cartes d'invitation destinées aux visiteurs que les exposants désirent inviter sont, dans des conditions déterminées par l'organisateur, délivrées aux exposants. Seuls les laissez-passer et les cartes d'invitation délivrés par l'organisateur peuvent donner accès au salon.

Article 27 - SÉCURITÉ

L'exposant est tenu de respecter les mesures de sécurité imposées par les autorités administratives ou judiciaires, ainsi que les mesures de sécurité éventuellement prises par l'organisateur. L'organisateur se réserve le droit de vérifier le respect de ces mesures. La surveillance est assurée sous le contrôle de l'organisateur ; ses décisions concernant l'application des règles de sécurité sont d'exécution immédiate.

Article 28 - APPLICATION DU RÈGLEMENT

Toute infraction aux dispositions du présent règlement et au règlement intérieur édicté par l'organisateur, peut entraîner l'exclusion de l'exposant contrevenant et ce, même sans mise en demeure. Il en est, notamment ainsi, pour la non conformité de l'agencement, le non respect des règles de sécurité, la non occupation du stand, la présentation de produits non conformes à ceux énumérés dans la demande de participation, la vente comportant livraison immédiate et sur place à l'acheteur. Une indemnité est alors due par l'exposant à titre de dommages et intérêts en réparation des dommages moraux ou matériels subis par la manifestation. Cette indemnité est au moins égale au montant de la participation qui reste à l'organisateur, sans préjudice des dommages et intérêts supplémentaires qui pourraient être demandés. L'organisateur dispose à cet égard d'un droit de rétention sur les articles exposés et les éléments mobiliers ou décoratifs appartenant à l'exposant.

Article 29 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT

L'organisateur se réserve le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement et d'apporter de nouvelles dispositions toutes les fois que cela lui paraîtra nécessaire.

Article 30 - LITIGES

Dans le cas de contestation, l'exposant s'engage à soumettre sa réclamation à l'organisateur avant toute procédure. Toute action introduite avant l'expiration d'un délai de quinze jours à partir de cette déclaration est, du consentement formel de l'exposant, déclarée non recevable. En cas de contestation le Tribunal de Commerce de Paris (France) est seul compétent.